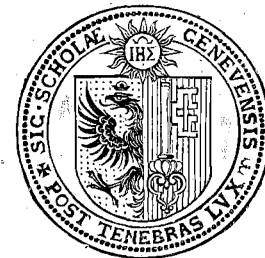


PROGRAMME  
DES  
COURS  
DE  
**L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE**

PENDANT LE  
SEMESTRE D'HIVER 1905-1906

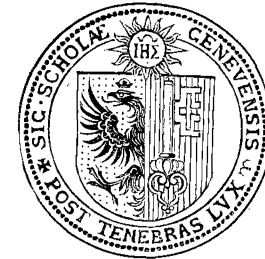


GENÈVE  
IMPRIMERIE J. STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1905

PROGRAMME  
DES  
COURS  
DE  
**L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE**

PENDANT LE  
SEMESTRE D'HIVER 1905-1906



GENÈVE  
IMPRIMERIE J. STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1905

## AVIS

Le semestre d'hiver s'ouvrira le 15 Octobre 1905.

Les cours commenceront le Mercredi 25 Octobre et se termineront le 22 Mars 1906.

La première dizaine de ce semestre sera consacrée aux examens de fin d'année et aux examens de grades.

*Le Bureau pour l'année 1905-1906 est composé de :*

MM. Alfred MARTIN, *Recteur.*  
Bernard BOUVIER, *Vice-Recteur.*  
Hector CRISTIANI, *Secrétaire.*

ET DE

MM. Robert CHODAT, Doyen de la Faculté des Sciences.  
Paul DUPROIX, Doyen de la Faculté des Lettres.  
Louis REHFOUS, Doyen de la Faculté de Droit.  
Edouard MONTET, Doyen de la Faculté de Théologie.  
Albert MAYOR, Doyen de la Faculté de Médecine.

# PROGRAMME UNIVERSITAIRE

HIVER 1905-1906

## FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur R. CHODAT, doyen.

### SEMESTRE D'HIVER

M. C. CAILLER, prof. ord.	
<i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 heures.
<i>Mécanique rationnelle.</i>	3 »
<i>Conférences d'analyse supérieure.</i>	2 »
M. H. FEHR, prof. ord.	
<i>Algèbre.</i>	2 heures.
<i>Géométrie analytique.</i>	2 »
<i>Séminaire de Géométrie supérieure.</i>	1 heure.
MM. CAILLER et FEHR.	
<i>Exercices pratiques de Calcul différentiel et intégral.</i>	2 heures.
» <i>de Mécanique.</i>	2 »
» <i>d'Algèbre et de Géométrie.</i>	2 »

M. R. GAUTIER, prof. ord.	
Astronomie générale.	2 heures.
Météorologie.	2 »
M. C.-E. GUYE, prof. ord.	
Physique expérimentale.	4 »
Répétitoire pratique (complément du cours).	3 heures.
Travaux pratiques dans le laboratoire de physique.	
— Tous les jours.	
M. G. GRÆBE, prof. ord.	
Chimie inorganique.	5 heures.
Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie.	
M. Ph.-A. GUYE, prof. ord.	
Chimie théorique.	3 heures.
Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie.	
Exercices pratiques.	3 »
M. Amé PICTET, prof. ord.	
Chimie des composés aromatiques.	2 heures.
Chimie pharmaceutique.	2 »
Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie biologique et pharmaceutique. — Tous les jours.	
S'adresser au professeur.	
M. L. DUPARC, prof. ord.	
Chimie analytique (analyse technique).	2 heures.
Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie analytique. — Tous les jours. S'adresser au professeur.	
Minéralogie et pétrographie.	3 heures.
Exercices pratiques de minéralogie.	3 »
Description des minéraux.	1 heure.
Laboratoire de minéralogie. (Recherches). — Tous les jours. S'adresser au professeur.	

M. E. YUNG, prof. ord.	
Zoologie et anatomie comparée des animaux invertébrés.	5 heures.
Exercices pratiques dans les laboratoires de microscopie et d'anatomie comparée. — Tous les jours.	
Répétitoire pratique (complément du cours).	
M. L. CHAVANNE, prof. ord.	
Pharmacognosie.	3 heures.
Analyse des substances alimentaires.	2 »
Exercices pratiques dans le laboratoire de pharmacie et d'analyse alimentaire.	
M. BEDOT, prof. extr.	
Zoologie générale.	1 heure.
M. R. CHODAT, prof. ord.	
Botanique. — (Anatomie et physiologie. — Systématique des Cryptogames).	5 heures.
Ferments.	1 heure.
Travaux pratiques dans les laboratoires de botanique et de microscopie. — Tous les jours.	
Répétitoire pratique (complément du cours).	
Exercices de microbiologie appliquée à l'industrie. — Deux jours par semaine.	
M. Ch. SARASIN, prof. ord.	
Géologie.	4 heures.
Répétitoire de géologie.	1 heure.
Géologie de la Suisse.	1 »
Laboratoire de géologie. — Tous les matins.	
M. Th. FLOURNOY, prof. extr.	
Psychologie expérimentale. — Chapitres choisis.	2 heures.
Conférence. — Discussions psychologiques.	1 heure.
Laboratoire de Psychologie expérimentale (sous la direction temporaire de M. le Dr Ed. CLAPARÈDE,	

chef des travaux). *Cours pratique de psychologie physiologique.* 2 heures.  
*Recherches spéciales.* — S'adresser à M. Claparède.

M. L. MASSOL, prof. extr.

*Bactériologie et Pathologie des maladies infectueuses.* 1 heure.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Edouard CLAPARÈDE, D<sup>r</sup> méd.  
*Psychologie criminelle.* 1 heure.

M. Alf. LENDNER, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Microscopie appliquée à l'étude des substances textiles et alimentaires.* 1 heure.

M. J. LYON, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Théorie algébrique des formes quadratiques.* 1 heure.

M. RENÉ DE SAUSSURE, D<sup>r</sup> phil.  
*Géométrie du mouvement.* 2 heures.  
*Mécanique des fluides.* 1 heure.

M. A. BERNOUD, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Histoire de la Physique (depuis Léonard de Vinci).* 1 heure.

M. DECKER, D<sup>r</sup> phil.  
*Histoire de la Chimie (depuis Lavoisier).* 1 heure.

M. F. KEHRMANN, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Matières colorantes organiques.* 2 heures.

M. P. DENSO, D<sup>r</sup> phil.  
*La bobine d'induction.* 1 heure.

M. Edw. ACKERMANN, chimiste cantonal.  
*Analyse des denrées alimentaires.* 1 heure.

M. L. DEMOLIS, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Répertoire de Chimie physique.* 1 heure.

M. D. MIRIMANOFF, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Physique mathématique (chapitres choisis).* 2 heures.

M. J. CARL, D<sup>r</sup> phil.  
*Problèmes de biologie ; hérédité et évolution.* 1 heure.

A. JAQUEROD, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Etude physico-chimique des gaz.* 1 heure.

M. E. STEINMANN, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Transport de l'énergie par courants continus et alternatifs.* 1 heure.

M. Arnold ROTSCHY, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Analyse des urines.* 1 heure.

M. A. SCHIDLOF, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Méthodes et instruments de mesures électriques et magnétiques.* 1 heure.

M. A. CORCELLE, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Chimie minérale appliquée à l'analyse.* 1 heure.

M. E. ANDRÉ, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Les animaux parasites des plantes.* 1 heure.

M. L. VIRET, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Biologie des plantes aquatiques.* 1 heure.

M. E. PITTARD, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Anthropologie : les origines de l'homme.* 1 heure.

### Etablissements publics.

accessibles à MM. les étudiants et auditeurs de la  
Faculté des Sciences :

L' *Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Gautier.

Le *Musée d'Histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Bedot, ou du professeur de zoologie, M. le prof. Yung.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. le Dr John Briquet.

Les travaux pratiques de systématique, de morphologie et d'anatomie végétales, dirigés par M. J. Briquet, au Conservatoire botanique municipal.

Le *Laboratoire municipal de bactériologie et de sérothérapie*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Massol.

### Conditions d'admission<sup>1</sup>.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves travaillant dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* attachées à ces laboratoires.

<sup>1</sup> Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

### Plan d'Études.

Les étudiants de la Faculté des Sciences se proposent dans leurs études des buts trop divers pour qu'il soit possible de leur donner des indications générales quant au choix et à la répartition des cours qui leur seraient profitables. — Les professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à la disposition des élèves qui ont besoin de leurs conseils.

Pour les cours de sciences qui rentrent dans le champ des études médicales, voyez les plans d'études de la Faculté de Médecine ; pour ceux de la pharmacie, le programme spécial.

### Plan des Études Pharmaceutiques.

Le règlement de l'Université pour obtenir le Diplôme de Pharmacien et le règlement fédéral pour l'examen professionnel exigeant tous deux quatre semestres d'études universitaires, les cours ci-dessous doivent être répartis sur deux années. — La Faculté des Sciences recommande aux étudiants qui veulent postuler le diplôme universitaire d'employer un cinquième semestre pour se perfectionner dans l'une ou l'autre des branches.

**1<sup>er</sup> Semestre (hiver) :** Chimie générale. Botanique. — *Laboratoires :* Chimie analytique. Exercices de physique.

**2<sup>me</sup> Semestre (été) :** Chimie générale. Botanique. — *Laboratoires :* Chimie analytique. Excursions botaniques.

**3<sup>me</sup> Semestre (hiver) :** Chimie pharmaceutique et toxicologique. Pharmacie. Denrées alimentaires. Physique. Hygiène. — *Laboratoires :* Chimie pharmaceutique. Botanique.

**4<sup>me</sup> Semestre (été) :** Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Physique. — *Laboratoires :* Pharmacie. Microscopie pharmaceutique. Excursions botaniques.

N.B. — L'examen professionnel fédéral peut être subi à Genève, conformément au dernier règlement du 19 mars 1888<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Se trouve au Bureau de l'Université.

# FACULTÉ DES SCIENCES

## Jours et heures des cours.

### MM.

- C. CAILLER, prof. ord. *Analyse (Calcul différentiel et intégral)*. Lundi, mercredi et vendredi, à 8 h. Salle 33.  
 Id. *Mécanique rationnelle*. Mardi, jeudi et samedi, à 8 h. »  
 Id. *Conférences d'analyse*. (Pour les heures s'adresser au professeur). Salle 59.  
 H. FEHR, prof. ord. *Algèbre*. Vendredi et samedi à 10 h. » 33.  
 Id. *Géométrie analytique*. Samedi, à 11 heures. » 33.  
 Id. *Séminaire de Géométrie supérieure*. Vendredi, de 4 à 6 h. » 33.  
 C. CAILLER et H. FEHR, prof. ord. *Exercices pratiques de Calcul différentiel et intégral*. Lundi, de 5 à 7 heures. Salle 33.  
 Id. *Exercices pratiques de Mécanique*. Mardi, de 5 à 7 h. » 33.  
 Id. » *d'Algèbre et de Géométrie*. Mercredi, de 5 à 7 h. » 33.  
 R. GAUTIER, prof. ord. *Astronomie générale*. Jeudi, de 9 à 11 h. » 33.  
 Id. *Météorologie*. Mardi et mercredi, à 10 heures. » 33.  
 C.-E. GUYE, prof. ord. *Physique expérimentale*. Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures. Salle 34.  
 Id. *Conférences du laboratoire de Physique*. (dates indiquées ultérieurement). Salle 44.  
 Id. *Répétitoire de physique*. Jeudi et vendredi, de 2 à 5 h. Sous-sol.  
 Id. *Travaux pratiques dans le laboratoire de Physique*. (S'adresser au professeur).  
 L. DUPARC, prof. ord. *Minéralogie et Pétrographie*. Mardi, vendredi et samedi, à 4 heures. Ecole de Chimie.  
 Id. *Répétitoire pratique*. Jeudi, de 2 à 5 heures. »  
 Id. *Chimie analytique quantitative*. Mardi et vendr. à 6 h. »  
 Id. *Description des minéraux*. Samedi, à 6 heures. »  
 Id. *Travaux pratiques dans les laboratoires de Minéralogie et de Chimie analytique*. (S'adresser au professeur).  
 Ch. SARASIN, prof. ord. *Géologie*. Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures. Salle 30.  
 Id. *Laboratoire de géologie*. Tous les matins. » 20.

- Ch. SARASIN, prof. ord. *Géologie de la Suisse*. Jeudi, à 11 h. Salle 20.  
 Id. *Répétitoire pratique de géologie*. Samedi, à 8 heures. » 20.  
 C. GREBE, prof. ord. *Chimie inorganique*. Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 heures. Ecole de Chimie.  
 Id. *Travaux pratiques dans le laboratoire de Chimie*. »  
 Ph.-A. GUYE, prof. ord. *Chimie théorique*. Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures. »  
 Id. *Exercices pratiques*. Une fois par semaine, de 2 à 5 h. »  
 Id. *Travaux pratiques dans le laboratoire*, tous les jours. *Visites d'usines*. »  
 A. PICTET, prof. ord. *Chimie des composés aromatiques*, mardi et vendredi, à 11 heures. »  
 Id. *Chimie pharmaceutique*. Mercredi et samedi, à 11 h. »  
 Id. *Travaux pratiques dans le laboratoire de Chimie biologique et pharmaceutique*. Tous les jours. (S'adresser au professeur).  
 E. YUNG, prof. ord. *Zoologie et anatomie comparée des animaux invertébrés*. Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h. Salle 30.  
 Id. *Répétitoire pratique de Zoologie et d'Anatomie comparée*. Lundi ou samedi, de 2 à 5 heures. » 30.  
 » *Travaux pratiques dans les laboratoires d'Anatomie comparée et de Microscopie*. Tous les jours. (S'adresser au professeur.) Lab. de Zoologie.  
 M. BEDOT, prof. extr. *Zoologie générale*. Mercredi, à 4 heures. » 30.  
 R. CHODAT, prof. ord. *Botanique (Anatomie et Physiologie. — Systématique des Cryptogames)*. Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 5 heures. » 30.  
 Id. *Ferments*. Lundi, à 9 heures. Lab. de Botanique.  
 Id. *Répétitoire pratique de botanique*. Jeudi, de 8<sup>1</sup>/<sub>2</sub> heures à midi, ou mercredi de 2 à 5 heures. Salle 30.  
 Id. *Travaux pratiques dans le laboratoire de Botanique et de Microscopie*. Tous les jours. (S'adr. au prof.) » 30.  
 Id. *Exercices de Microbiologie appliquée à l'industrie*. Deux jours par semaine. (S'adresser au professeur).  
 Th. FLOURNOY, prof. extr. *Psychologie expérimentale*. Vendredi et samedi, à 5 heures. Aula.  
 Id. *Conférence. Discussions psychologiques*. Vendredi, à 9 h. Salle 44.  
 Id. *Laboratoire de Psychologie expérimentale*. (S'adr. à M. le Dr Ed. Claparède, directeur temporaire). » 55.  
 Id. *Cours pratique*. Jeudi, de 10 heures à midi.  
 L. CHAVANNE, prof. ord. *Pharmacognosie*. Lundi, mardi, vendredi, à 5 heures. Ecole de Chimie.

L. CHAVANNE, prof. ord. *Analyse des substances alimentaires*. Mercredi et samedi, à 8 heures. Ecole de Chimie.

Id. *Exercices pratiques dans le laboratoire de Pharmacie*. »

L. MASSOL, prof. extr. *Bactériologie et pathologie des maladies infectieuses*. Jeudi, de 5 à 6  $\frac{1}{2}$  heures. Salle 30.

### Cours de Privat-Doctes.

J. LYON, Dr ès sc. *Théorie algébrique des formes quadratiques*. Samedi, à 5 heures. » 33.

A. LENDNER, Dr ès sc. *Microscopie appliquée à l'étude des substances alimentaires et textiles*. Vendredi, à 2 h. Inst. de Botanique.

Ed. CLAPARÈDE, Dr-méd. *Psychologie criminelle*. Mercredi, à 4 heures. Salle 48.

E. STEINMANN, Dr ès sc. *Transport de l'énergie par courants continus et alternatifs*. Mardi, à 5 heures. » 44.

M.-D. MIRIMANOFF, Dr ès sc. *Physique mathématique*. Jeudi et samedi, à 4 heures. » 33.

P. DENSO, Dr phil. *La bobine d'induction*. Lundi, à 6 heures. » 44.

L. DEMOLIS, Dr ès sc. *Répétitoire de Chimie physique*. Samedi, à 5 h. Ecole de Chimie.

A. ROTSCHY, Dr ès sc. *Analyse des urines*. Lundi, à 3 h. »

J. CARL, Dr phil. *Problèmes de biologie : hérédité et évolution*. Jeudi à 6 heures. Salle 30.

Alph. BERNOUD, Dr ès sc. *Histoire de la physique depuis Léonard de Vinci*. Lundi, à 2 heures. » 44.

H. DECKER, Dr ès sc. *Histoire de la chimie depuis Lavoisier*. Jeudi, à 11 heures. Ecole de Chimie.

A. JAQUEROD, Dr ès sc. *Etude physico-chimique des gaz*. Mercredi, à 6 heures. »

F. KEHRMANN, Dr phil. *Matières colorantes organiques*. Jeudi, à 10 h.

E. ACKERMANN, chimiste cantonal, Dr ès sc. *Analyse des denrées alimentaires*. Vendredi, à 5 heures.

Alf. CORCELLE, Dr ès sc. *Chimie minérale appliquée à l'analyse*. Vendredi à 2 heures. » 44.

Louis VIRET, Dr ès sc. *Biologie des plantes aquatiques*. Mardi, à 4 heures. » 44.

DE SAUSSURE, René, Dr phil. *Géométrie du mouvement*. Mardi et vendredi, à 11 heures. » 33.

Id. *Mécanique des fluides*. Mercredi, à 11 heures. » 33.

ANDRÉ, Em., Dr ès sc. *Animaux parasites de l'homme*. Lundi à 9 h. » 30

A. SCHILDLOF, Dr ès sc. *Méthodes et instruments des mesures élect. et magnét.* Jeudi, à 5 heures. Salle 44.



E. C. = Ecole de Chimie.

**FACULTÉ DES SCIENCES**

L. B. = Laboratoire de Botanique.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	C. Cailler C. Sarasin	33 30	C. Cailler C. Sarasin	33 30	C. Cailler C. Sarasin L. Chavanne E.C.	33 30	C. Cailler	33	C. Cailler C. Sarasin	33 30	C. Cailler C. Sarasin L. Chavanne E.C.	33 20
9 à 10	H. Fehr Ph. Guye Chodat, L.	33 E.C.	Ph. Guye C.-E. Guye	E.C. 36	C.-E. Guye Ph. Guye E.C.	36	R. Gautier	33	C.-E. Guye Flournoy	36 44	C. E. Guye	36
10 à 11	André, Emile H. Fehr E. Yung	33 30	R. Gautier E. Yung	33 30	R. Gautier E. Yung	33 30	R. Gautier F. Kehrman E.C.	33	H. Fehr E. Yung	33 30	H. Fehr E. Yung H. Fehr	33 30 33
11 à 12	C. Græbe	E.C.	C. Græbe A. Pictet R. de Saussure	E.C. E.C. 33	C. Græbe A. Pictet R. de Saussure	E.C. E.C. 33	C. Sarasin H. Decker E.-C. Ed. Claparède	30 55	C. Græbe A. Pictet R. de Saussure	E.C. E.C. 33	C. Græbe A. Pictet A. Lendner L.B. A. Corcelle E.C. L. Duparc E.C.	E.C. E.C.
1 à 3												
3 à 4	A. Bernoud	44										
4 à 5	A. Rotschy	E.C.	R. Gautier L. Duparc L. Viret	33 E.C. 30	A. Jaquerod Bedot E. Briner E.C.	E.C. 30	D. Mirimanoff	33	A. Corcelle E.C. L. Duparc E.C.	E.C.	L. Duparc D. Mirimanoff	E.C. 33
5 à 6	R. Chodat L. Chavanne E.C.	30 E.C.	R. Chodat L. Chavanne E.C. E. Steinmann	30 E.C. 44	R. Chodat Ed. Claparède	30 44	L. Massol A. Schidlof	30 44	R. Chodat Flournoy L. Chavanne E.C. E. Ackermann E.C.	30 Aula E.C.	R. Chodat Flournoy Lyon L. Demolis E.C.	30 Aula 33 E.C.
6 à 7	P. Denso		L. Duparc	E.C.	A. Jaquerod E.C.	E.C.	J. Carl	30	L. Duparc	E.C.	L. Duparc	E.C.

# FACULTÉ DES LETTRES

ET DES

## SCIENCES SOCIALES

M. le professeur Paul DUPROIX, doyen.

M. Paul OLTRAMARE, prof. ord.

<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Cicéron : <i>Pro Cælio.</i> — Pétrone, <i>Satiricon.</i>	4 heures.
<i>Histoire de la littérature latine.</i> — OEuvres philosophiques de Cicéron et de Sénèque.	2 »
<i>Histoire des religions.</i> — L'Inde.	2 »

M. Jules NICOLE, prof. ord.

<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i> — Sophocle : <i>L'Œdipe-Roi</i> (progr. de la licence). — Hérodote, livre II (progr. de la licence).	4 heures.
<i>Histoire littéraire.</i> — Les prosateurs athéniens.	2 »
<i>Paléographie grecque.</i> — Introduction. — Déchiffrement de textes.	1 heure.

M. Bernard BOUVIER, prof. ord.

<i>Histoire de la littérature française.</i> — La poésie au XIX <sup>e</sup> siècle.	3 heures.
<i>Exercices de composition et de style.</i>	2 »
<i>Explication des auteurs de la licence.</i>	1 heure.
<i>Séminaire de français moderne.</i> (Voir plus loin).	

M. Eugène RITTER, prof. ord.

<i>Histoire de la langue française.</i> — Le Moyen âge.	1 heure.
<i>Interprétation d'anciens textes français.</i>	2 heures.
<i>Conférence.</i> — Etude des sources pour l'histoire de la littérature et de la langue française moderne.	1 heure.

M. Ernest MURET, prof. ord.

<i>Histoire des langues romanes.</i> — Les noms de lieu.	2 heures.
<i>Histoire de la littérature italienne.</i> — La Renaissance.	2 »
<i>Conférence</i> (italien). — Explication du <i>Cortegiano</i> de Castiglione (éd. V. Cian ; Florence, 1894).	1 »
<i>Conférence</i> (espagnol). — Explication du <i>Cid</i> de Guillen de Castro (éd. E. Mérimée ; Toulouse, 1890).	1 heure.

M. Emile REDARD, prof. ord.

<i>Littérature allemande.</i> — Schiller ; son œuvre, son temps et la postérité (1759-1805).	1 heure.
<i>Conférence.</i> — Interprétation et commentaire des drames de Schiller : <i>Wallensteins Lager</i> , <i>die Jungfrau von Orléans</i> et <i>Demetrius</i> (fragments).	1 heure.
<i>Littérature anglaise.</i> — La vie et l'œuvre de Robert Burns ; la carrière poétique de Walter Scott ; leur temps (1759-1810).	1 heure.
<i>Conférence.</i> — Interprétation et commentaire de poésies de Burns et de poèmes de W. Scott (fragments de <i>the Lay of the Last Minstrel</i> , <i>Marmion</i> et <i>the Lady of the Lake</i> .)	1 heure.

M. Joseph WERTHEIMER, prof. ord.

<i>Philologie.</i> — Philologie orientale au XVII <sup>e</sup> siècle.	2 heures.
<i>Linguistique.</i> — Linguistique générale. — Phonologie. — Morphologie. — Racines. — Flexions. — Particules.	2 »

M. Ferdinand DE SAUSSURE, prof. ord.	
<i>Sanscrit.</i>	2 heures.
<i>Ancien et moyen anglais</i> avec lecture de textes.	2 »
<i>Séminaire de français moderne</i> (voir plus loin).	
M. Jean-Jaques GOURD, prof. ord.	
<i>Histoire de la philosophie.</i> — Histoire de la philosophie du Moyen âge et de la philosophie française.	4 heures.
<i>Philosophie de la religion.</i>	2 »
M. Adrien NAVILLE, prof. ord.	
<i>Théorie de la science.</i> — Logique.	3 heures.
M. Paul DUPROIX, prof. ord.	
<i>Science de l'éducation.</i> — Les principaux systèmes modernes.	2 heures.
— L'Éducation et l'enseignement chez les Anglo-Saxons et dans les pays de langue française.	
<i>OEuvres d'éducation sociale.</i>	1 heure.
— Méthodologie générale et spéciale pour les différentes branches de l'enseignement.	1 »
<i>Conférence.</i> — Questions actuelles.	1 »
<i>Littérature française.</i> — Le XIX <sup>e</sup> siècle: les principaux romanciers.	2 heures.
M. Francis DE CRUE, prof. ord.	
<i>Histoire du moyen âge et des temps modernes.</i> — L'Italie à la veille de la Renaissance.	2 heures.
<i>Institutions.</i> — La monarchie sous les Valois et les Bourbons; l'ancien régime, d'après Tocqueville et Taine.	1 heure.
<i>Conférence.</i> — Les Mémoires de Saint-Simon sur le règne de Louis XIV (Les désastres).	1 »
<i>Exercices de paléographie et de diplomatique du Moyen âge.</i> — Textes originaux.	1 »

M. Charles SEITZ, prof. ord.	
<i>Histoire ancienne.</i> — Histoire de Rome jusqu'aux guerres puniques.	2 heures.
<i>Conférence d'histoire ancienne.</i> — Sources de l'histoire romaine. Institutions. Travaux de Séminaire.	1 heure.
<i>Histoire contemporaine.</i> — Histoire générale de l'Europe de 1859 à 1866.	2 heures.
<i>Conférence d'histoire contemporaine.</i> — Etude critique de documents et de mémoires relatifs à la période qui fait l'objet du cours d'histoire contemporaine.	1 heure.
<i>Séminaire de français moderne.</i> — Voir plus loin.	
M. Charles BORGEAUD, prof. ord.	
<i>Histoire nationale.</i> — Histoire de Genève à l'époque de la Restauration.	2 heures.
<i>Conférence.</i> — Travaux de Séminaire.	2 »
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — (Voir le programme de la Faculté de Droit).	
M. Edouard NAVILLE, prof. extraord.	
<i>Archéologie grecque.</i>	2 heures.
M. William ROSIER, prof. ord.	
<i>Géographie historique, politique et économique.</i> — L'Europe politique. Populations; leur distribution sur le sol; races, peuples, nationalités.	2 heures.
— Géographie économique. Répartition géographique des formes diverses de la vie économique; peuples chasseurs et pêcheurs, pasteurs, agriculteurs, etc.	1 heure.
<i>Conférence.</i>	1 »
M. Louis WUARIN, prof. ord.	
<i>Systèmes politiques.</i> — De la Réforme à la Révolution française.	2 heures.

- Sociologie appliquée, soit Economie sociale.* — Féminisme; anti-alcoolisme; criminalité: prévention et répression. Aperçus démographiques. 3 heures.  
*Conférences.* 2 heures.
- M. Edgard MILHAUD, prof. ord.  
*Cours général d'économie politique.* — La production et la circulation. 2 heures.  
*Conférence.* 1 heure.  
*Cours spécial.* — Les industries monopolisées. 2 heures.  
*Conférence.* 1 heure.
- M. Eugène DE GIRARD, prof. ord.  
*Histoire économique.* — Le XIX<sup>e</sup> siècle (questions choisies). 3 heures.  
*Conférence d'histoire économique.* 1 heure.
- M. Paul MORIAUD, prof. ord.  
*Législation civile comparée.* — 1<sup>o</sup> Histoire externe du droit comparé (droit romain, germanique, canonique; Italie, France, Allemagne, Suisse, Espagne, Angleterre, etc.). — 2<sup>o</sup> Etudes sur la capacité civile. 2 heures.
- M. Léon WINIARSKY, prof. extraord.  
*Finances publiques.* — Crédit public. 2 heures.  
*Conférence de finances.* 1 heure.
- M. H. BROCHER DE LA FLÉCHÈRE, prof. ord.  
*Philosophie du droit* (voir le programme de la Faculté de Droit).
- M. Edouard MONTET, prof. ord.  
*Langue et littérature arabes* (voir le programme des cours de la Faculté de Théologie).

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

- M. Ch. BALLY, D<sup>r</sup> en philosophie.  
*Linguistique.* — Grammaire historique du grec et du latin: la flexion nominale; explication de textes grecs et latins au point de vue linguistique. 2 heures.  
*Accentuation et thème grecs.* 1 heure.  
*Séminaire.* (Voir plus loin.)
- M<sup>lle</sup> Julia CARTIER, D<sup>r</sup> d'Université.  
*Littérature comparée.* — Le roman allemand moderne. 1 heure.
- M. Arthur de CLAPARÈDE, D<sup>r</sup> en droit.  
*Géographie politique, économique et sociale.* — Les grands ports de commerce et le trafic par voie de mer. — Les ports-francs. — Etude de quelques organisations particulières. 1 heure.
- M. Henri COURVOISIER, lic. ès-lettres.  
*Interprétation d'auteurs grecs.* — Homère: *Illiade*. 1 heure.  
*Interprétation d'auteurs latins.* — Cicéron: *Brutus*. 1 »
- M. Georges THUDICHUM.  
 Les principales règles de la prononciation et de la diction française. — Correction des accents étrangers. — Lecture et récitation de morceaux en prose et en vers. 2 heures.
- M. W.-M. KOZLOWSKI.  
*Histoire philosophique des sciences naturelles.* 2 heures.  
*La conception scientifique du monde.* 1 heure.
- M. Conrad DE MANDACH.  
*Rubens, Van Dyck, Rembrandt et Velasquez.* 1 heure.

- Le Quattrocento.* 2 heures.  
*Travaux pratiques.* 2 »
- M. Henri MERCIER, lic. ès lettres.  
*Folklore.* — a) Les contes de Perrault. — b) La naissance et la mort dans la tradition populaire. 1 heure.  
*Séminaire.* — (Voir plus loin.)
- M. F.-F. ROGET.  
*Conférence d'anglais moderne.* 2 heures.  
*Explication des auteurs de la Licence.* 2 »
- M. A. SECHEHAYE, D<sup>r</sup> phil.  
*La langue française au XVI<sup>e</sup> siècle.* — La Syntaxe. 1 heure.  
*Séminaire de français moderne.* — (Voir plus loin.)
- M<sup>me</sup> Dora PASMANIK, D<sup>r</sup> phil.  
*Questions de sociologie.* 1 heure.
- M. H. VULLIÉTY, lic. ès lettres.  
*Histoire de l'Art.* — Ecoles de la Toscane et de l'Ombrie. 2 heures.  
*Conférence d'histoire de l'Art.* — Travaux écrits ou oraux de critique. 1 heure.
- M. Otto KARMIN, D<sup>r</sup> phil. et lic. ès sc. soc.  
*Interprétation d'économistes allemands.* 1 heure.  
 (D<sup>r</sup> Franz Oppenheimer : das Bevölkerungsgesetz des T. R. Malthus und der neueren National-Oekonomie. Zweite Auflage. — Berlin, 1900).
- SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE
- Conférences spéciales.*
- M. Eugène RITTER, prof.  
*Etude des sources pour l'histoire de la littérature et de la langue française moderne.* — Recherches sur la correspondance et la langue de Voltaire. 1 heure.

- M. Bernard BOUVIER, prof. ord.  
*Lecture analytique d'auteurs français modernes.* 1 heure.  
*Exercices de rhétorique et de composition.* 1 »
- M. Charles SEITZ, prof.  
*Les mœurs et les institutions de la France à l'époque de la Révolution et de l'Empire.* 1 heure.
- M. F. DE SAUSSURE, prof.  
*Phonologie.* — La versification française ; étude de ses lois, du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours. 1 heure.
- M. Albert SECHEHAYE, D<sup>r</sup> phil., privat-docent.  
*Éléments de la grammaire historique du français.* 1 heure.
- M. Louis ZBINDEN, privat-docent.  
*Méthodologie du français.* — 1<sup>o</sup> Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers. 1 heure.  
 — 2<sup>o</sup> Conférence d'application. — Leçons sur des questions de vocabulaire, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire. 2 heures.
- M. Ch. BALLY, doct. en phil., privat-docent.  
*Stylistique* (fondée sur l'explication d'auteurs français). 1 heure.
- M. Alfred DUFOUR, privat-docent.  
*Stylistique* (fondée sur la traduction en français d'auteurs anglais). 1 heure.
- M. Emile CHAIX, privat-docent.  
*Stylistique* (fondée sur la traduction en français d'auteurs russes). 1 heure.

M. Henri MERCIER, privat-docent.

*Syntaxe du français depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Gallicismes.* 1 heure.  
*Exercices écrits de langue et de style.* 1 »

M. Georges THUDICHUM, privat-docent.

*Phonétique.* — 1<sup>o</sup> Etude pratique des sons du français. — 2<sup>o</sup> Interprétation de morceaux en prose et en vers. 2 heures.

Ceux des membres (*réguliers* ou *libres*) du Séminaire qui auront pris l'inscription spéciale de 10 francs par semestre, se réuniront chaque semaine une fois, le soir, en groupe familial de conversation, sous la direction de M. Henri Mercier, privat-docent.

### CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation, comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les étudiants ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

### PLAN D'ÉTUDES

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès sciences sociales, de licencié ès lettres, de docteur ès lettres, en sociologie, en philosophie et le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. Voir les programmes détaillés des examens de licence, l'extrait du règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, les Règlements de l'Université.

### SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

Le Séminaire de français moderne est dirigé par une commission spéciale. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, les étudiants immatriculés dans une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômées, etc.).

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

Les conférences commencent le 27 octobre.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Etude des sources pour l'histoire de la littérature et de la langue française modernes ; Civilisation et institutions des pays de langue française ; Grammaire historique ; Stylistique ; Syntaxe du français depuis le XVI<sup>e</sup> siècle ; Phonologie du français ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant le semestre d'hiver et qui auront présenté les travaux réglementaires pourront, à la fin du semestre, subir un examen. Ceux qui l'auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire-Caissier de l'Université.

### SÉMINAIRE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

Les travaux pratiques rattachés au Séminaire des Sciences Économiques sont ceux qui relèvent des enseignements suivants : Économie politique, économie sociale et sociologie, science des finances, statistique, histoire économique, géographie économique et politique.

L'activité du Séminaire embrasse :

a) des conférences consacrées à des exposés oraux, explications de textes, corrections de dissertations, lecture et étude de mémoires rédigés par les élèves et destinés à les initier aux recherches scientifiques, etc. ;

b) des visites à des institutions ou entreprises intéressantes au point de vue économique ou social ;

c) des réunions générales des membres du Séminaire dans lesquelles seront présentés des travaux relatifs aux études du Séminaire.

Pour devenir membre du Séminaire, il faut être *immatriculé* dans une des Facultés de l'Université et inscrit à deux au moins des conférences du Séminaire.

Un certificat est accordé aux licenciés ès sciences sociales, aux licenciés ès sciences politiques et aux licenciés ès lettres avec mention « histoire » qui satisfont aux conditions suivantes :

a) avoir suivi d'une manière régulière au moins deux conférences par semaine pendant quatre semestres ;

b) avoir présenté deux travaux écrits jugés satisfaisants par le professeur ;

et c) avoir présenté une dissertation et l'avoir commentée avec succès devant un jury composé des professeurs du Séminaire et présidé par le Doyen.

Les certificats sont signés par le Doyen.

### COURS DE VACANCES

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales a institué des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres qui enseignent à l'étranger la langue française, et qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines pour s'exercer à la mieux parler, — soit aux étudiants étrangers qui passent leurs vacances à Genève. Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires, et auront lieu en 1905 du 17 juillet au 28 août. — Douze leçons par semaine pour chacune des trois sections parallèles.

En outre, conférences sur des sujets d'intérêt général, séances d'exercices dramatiques ; groupes pour la conversation et pour la correction de travaux écrits. Demander au Secrétariat le programme détaillé.



## FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES

### Jours et heures des cours.

MM.	
P. OLTRAMARE, prof. ord.	<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> Lundi, mardi, vendredi et samedi, à 8 h. Salle 45.
Id.	<i>Littérature latine.</i> Mardi, à 3 et à 4 heures. » 47.
Id.	<i>Histoire des religions.</i> Vendredi à 9 h. et samedi à 3 h. » 46.
J. NICOLE, prof. ord.	<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i> Lundi, mardi, vendredi et samedi, à 9 heures. » 45.
Id.	<i>Littérature grecque.</i> Mercredi et jeudi, à 9 heures. » 45.
Id.	<i>Paléographie grecque.</i> Mardi, à 10 heures. » 58.
Bernard BOUVIER, prof. ord.	<i>Littérature française.</i> Lundi, mercredi et vendredi, à 2 heures. » 45.
Id.	<i>Explication d'auteurs.</i> Vendredi, à 5 heures. » 47.
Id.	<i>Exercices de composition.</i> Mardi, de 5 à 7 heures. » 47.
Id.	<i>Conférences du Séminaire de français moderne.</i> Lundi et mercredi, à 6 heures. » 57.
E. RITTER, prof. ord.	<i>Histoire de la langue française.</i> Vendredi, à 10 heures. » 47.
Id.	<i>Interprétation d'anciens textes français.</i> Lundi et mercredi, à 10 heures. » 47.
Id.	<i>Conférence du Séminaire de français moderne.</i> Samedi à 4 heures. » 57.
E. MURET, prof. ord.	<i>Littérature italienne.</i> Mardi et jeudi, à 10 h. Salle 46.
Id.	<i>Langues romanes.</i> Lundi et mercredi, à 9 heures. » 46.
Id.	<i>Conférence (italien).</i> Mardi, à 9 heures. » 47.
Id.	<i>Conférence (espagnol).</i> Jeudi, à 9 heures. » 47.
Emile REDARD, prof. ord.	<i>Littérature allemande.</i> Mercredi à 3 h. » 45.
Id.	<i>Littérature anglaise.</i> Lundi, à 3 heures. » 45.
Id.	<i>Lecture d'auteurs allemands.</i> Jeudi, à 9 heures. » 46.
Id.	<i>Lecture d'auteurs anglais.</i> Jeudi, à 11 heures. » 45.
J. WERTHEIMER, prof. ord.	<i>Philologie.</i> Jeudi, à 10 et 11 h. » 46.
Id.	<i>Linguistique.</i> Mardi et mercredi, à 11 heures. » 46.

- F. DE SAUSSURE, prof. ord. *Sanscrit*. Mardi et vendredi, à 40 heures. Salles 55 et 57.  
 Id. *Ancien et moyen anglais*. Mardi et vendredi, à 41 heures. Salle 47.  
 Id. *Conférence du Séminaire français moderne*. Mardi, 9 h. » 57.  
 J. GOURD, prof. ord. *Histoire de la philosophie*. Lundi, mercredi, vendredi et samedi, à 4 heures. » 45.  
 Id. *Philosophie de la religion*. Jeudi à 10 et 11 h. Salles 37 et 46.  
 A. NAVILLE, prof. ord. *Logique*. Lundi et mercredi, à 3 heures; vendredi, à 11 heures. » 46 et 57.  
 P. DUPROIX, prof. ord. *Science de l'Education*. Mardi et mercredi, à 11 heures. Salle 45.  
 » *Etat de l'enseignement dans les pays de langue française*. Vendredi, à 10 heures. » 45.  
 Id. *Méthodologie*. Lundi, à 11 heures. » 45.  
 Id. *Littérature française (XIX<sup>e</sup> siècle)*. Vendredi et samedi à 11 heures. » 45.  
 Id. *Conférence*. Lundi, à 10 heures. » 45.  
 E. NAVILLE. *Archéologie*. Mercredi et samedi, à 5 heures. » 46.  
 F. DE CRUE, prof. ord. *Histoire moderne*. Mardi et vendredi, à 3 heures. » 45.  
 Id. *Institutions du moyen âge*. Mercredi, à 9 heures. » 57.  
 Id. *Conférence*. Samedi, à 9 heures. » 57.  
 Id. *Paléographie et diplomatique*. Vendredi, à 11 heures. » 58.  
 Ch. SEITZ, prof. ord. *Histoire contemporaine*. Jeudi et samedi, à 10 heures. » 45.  
 Id. *Histoire ancienne*. Lundi, à 11 h., et mercredi, à 10 h. » 46.  
 Id. *Conférence d'histoire contemporaine*. Samedi, à 11 h. » 47.  
 Id. *Conférence d'histoire ancienne*. Mercredi, à 11 heures. » 47.  
 Id. *Conférence du Séminaire de français moderne*. Lundi, à 5 heures. » 57.  
 Ch. BORGEAUD, prof. ord. *Histoire nationale*. Vendredi, à 4 et à 5 heures. » 49.  
 Id. *Conférences*. Samedi, à 4 et à 5 heures. » 49.  
 Id. *Droit constitutionnel comparé*. Lundi et mardi, à 11 h. » 49.  
 E. MILHAUD, prof. ord. *Economie politique*. Vendredi et samedi, à 10 et 11 heures. » 46.  
 Id. *Conférences*. Mardi et mercredi, à 6 heures. Salles 57 et 46.  
 L. WINIARSKI, prof. extr. *Finances publiques*. Lundi et mardi, à 10 heures. Salle 57.  
 Id. *Conférence des finances*. Jeudi, à 10 heures. » 57.

- E. DE GIRARD, prof. ord. *Histoire économique*. Mardi, à 4 heures; mercredi et jeudi, à 11 heures. » 57.  
 Id. *Conférence*. Lundi, à 6 heures. » 47.  
 L. WUARIN, prof. ord. *Systèmes politiques*. Vendredi et samedi, à 9 heures. » 47.  
 Id. *Economie sociale*. Lundi, mercredi et vendredi à 5 heures. Salles 45 et 57.  
 Id. *Conférences économiques*. Lundi et samedi, à 6 h. Salle 57.  
 W. ROSIER, prof. ord. *Géographie. Europe politique*. Mardi, à 5 heures, et vendredi, à 6 heures. » 46.  
 Id. *Géographie économique*. Samedi, à 6 heures. » 46.  
 Id. *Conférence*. Vendredi, à 5 heures. » 57.  
 P. MORIAUD, prof. ord. *Législation civile comparée*. Lundi et mercredi, à 2 heures. » —.  
 H. BROCHER, prof. ord. *Philosophie du droit*. Lundi et mardi, à 9 heures. » 49.

#### Cours de Privat-Doctents.

- Ch. BALLY, D<sup>r</sup> en philosophie. *Linguistique*. Lundi et vendredi à 3 h. Salle 17.  
 Id. *Thème grec*. Mardi, à 2 heures. » 45.  
 Id. *Conférences du Séminaire de français moderne*. Jeudi, à 11 heures, et samedi, à 2 heures. Salles 47 et 17.  
 M<sup>lle</sup> J. CARTIER, D<sup>r</sup> d'Université. *Littérature comparée*. Mardi, à 4 h. Salle 17.  
 A. DE CLAPARÈDE, D<sup>r</sup> en droit. *Géographie politique, économique et sociale*. Lundi, à 2 heures. » 47.  
 H. COURVOISIER, lic. ès lett. *Explication d'auteurs grecs*. Lundi, à 6 heures. » 46.  
 Id. *Explication d'auteurs latins*. Lundi, à 5 heures. » 46.  
 A. DUFOUR. *Conférence du Séminaire de français moderne*. Vendredi, à 3 heures. » 55.  
 H. MERCIER, lic. ès lett. *Folklore*. Mercredi, à 5 heures. » 17.  
 Id. *Conférences du Séminaire de français moderne*. Mardi, à 3 heures; samedi, à 5 heures. » 57.  
 C. DE MANDACH. *Le Quattrocento*. Mardi et vendredi, à 3 h. » 46.  
 Id. *Histoire de l'art*. Mercredi, à 4 heures. » 46.  
 Id. *Exercices pratiques*. Samedi, de 2 à 4 heures. Salles 46 et 17.  
 F.-F. ROGET. *Conférences d'anglais*. Lundi et mercredi, à 2 heures. Salle 46.  
 Id. *Analyse des textes*. Vendredi et samedi, à 2 h. Salles 46 et 57.



- A. SECHEHAYE, D<sup>r</sup> en phil. *Histoire de la langue française*. mercredi, à 6 heures. Salle 17.
- Id. *Conférence du Séminaire de français moderne*. Samedi, à 3 heures. » 57.
- Georges THUDICHUM. *Prononciation et interprétation*. Mardi et vendredi, à 4 heures. » 28.
- Id. *Conférence du Séminaire de français moderne*. Mardi et vendredi, à 5 heures. » 28.
- H. VULLIÉTY, lic. ès lett. *Histoire de l'art*. Lundi et samedi, à 3 heures. » 45.
- L. ZBINDEN, lic. ès lett. *Conférence du Séminaire de français moderne*. Vendredi, à 4 heures. » 46.
- Id. *Conférence du Séminaire de français moderne*. Mercredi, de 3 à 5 heures (à l'École réformée allemande).
- W.-M. KOZLOWSKI. *Histoire philosophique des sciences naturelles*. Vendredi et samedi, à 6 heures. Salle 33.
- Id. *Conception scientifique du monde*. Jeudi, à 11 heures. » 33.
- Otto KARMIN, D<sup>r</sup> en phil. *Interprétation d'économistes allemands*. Mardi, à 5 heures. » 47.
- M<sup>me</sup> PASMNIK, D<sup>r</sup> phil. *Questions de sociologie*. Mardi, à 5 h. » 47.
-

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	P. Oltramare	45	P. Oltramare	45					P. Oltramare	45	P. Oltramare	45
9 à 10	J. Nicole	45	J. Nicole	45	J. Nicole	45	J. Nicole	45	J. Nicole	45	J. Nicole	45
	E. Muret	46	F. de Saussure (S.F.)	57	E. Muret	46	E. Muret	47	P. Oltramare	46	F. De Crue	57
	H. Brocher	49	H. Brocher	49	F. De Crue	57	E. Redard	46	L. Wuarin	45	L. Wuarin	47
	L. Wuarin	57	E. Muret	47							F. Roget	46
10 à 11	P. Duproix	45	J. Nicole	45	E. Ritter	47	E. Muret	46	E. Ritter	47	Ch. Seitz	45
	F. Roget	46	E. Muret	46	Ch. Seitz	46	Ch. Seitz	45	P. Duproix	45	E. Milhaud	46
	L. Winiarsky	57	F. de Saussure	17	F. Roget	45	L. Winiarsky	57	F. de Saussure	57		
	E. Ritter	47	L. Winiarsky	57			J. Wertheimer	46	E. Milhaud	46		
			F. Roget	47			J.-J. Gourd	17				
11 à 12	P. Duproix	45	P. Duproix	45	P. Duproix	45	E. de Girard	57	P. Duproix	45	P. Duproix	45
	Ch. Seitz	46	J. Wertheimer	46	J. Wertheimer	46	E. Redard	45	A. Naville	57	Ch. Seitz	47
	Ch. Borgeaud	49	F. de Saussure	47	Ch. Seitz	47	Ch. Bally S. F.	47	E. Milhaud	46	E. Milhaud	46
			Ch. Borgeaud	49	E. de Girard	57	J. Wertheimer	44	F. de Saussure	17		
							J.-J. Gourd	46	F. De Crue	58		
2 à 3	Bern. Bouvier	45			Bern. Bouvier	45			Bern. Bouvier	45	Ch. Bally S. F.	17
	A. de Claparède	17	L. Winiarsky	57	A. de Claparède	17			F. Roget	46	C. de Mandach	46
	F. Roget	46			F. Roget	46					F. Roget	57
	P. Moriaud	48			P. Moriaud	48						
3 à 4	A. Naville	46	P. Oltramare	47	A. Naville	46			F. De Crue	45	P. Oltramare	46
	Ch. Bally	17	F. De Crue	45	L. Zbinden (S.F.) E.A.				Ch. Bally	17	H. Vulliétty	45
	H. Vulliétty	45	H. Mercier (S.F.)	57	E. Redard	45			C. de Mandach	46	A. Secheyne SF.	57
	E. Redard	45	C. de Mandach	46					A. Dufour S.F.	55	C. de Mandach	17

# FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES

(suite.)

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
4 à 5	J.-J. Gourd	45	P. Oltramare	47	J.-J. Gourd	45			J.-J. Gourd	45	E. Ritter S. F.	57
			E. de Girard	57	L. Zbinden S. F. E.A.				Ch. Borgeaud	49	J.-J. Gourd	45
			J. Cartier	17	C. de Mandach	46			L. Zbinden S.F.	46	Ch. Borgeaud	49
			G. Thudichum	28					G. Thudichum	28		
5 à 6	Ch. Seitz S.F.	57	Bern. Bouvier	47	L. Wuarin	45			Ch. Borgeaud	49	Ch. Borgeaud	49
	L. Wuarin	45	W. Rosier	46	E. Naville	46			W. Rosier	57	E. Naville	46
	H. Courvoisier	46	G. Thudichum S. F.	28	H. Mercier	57			L. Wuarin	49	H. Mercier S. F.	57
			O. Karmin	17					G. Thudichum S. F.	28	M <sup>me</sup> Pasmanik	17
			M <sup>me</sup> Pasmanik	17								
6 à 7	B. Bouvier S.F.	57	Bern. Bouvier	47	B. Bouvier S.F.	57			Bern. Bouvier	47	W. Rosier	46
	E. de Girard	47	E. Milhaud	57	E. Milhaud	46			W. Rosier	46	L. Wuarin	47
	L. Wuarin	47			A. Sechehaye	17			H. Vulliétý		W. Kozłowski	33
	H. Courvoisier	46							W. Kozłowski	33		

# FACULTÉ DE DROIT

---

M. le prof. Louis REHFOUS, doyen.

---

M. X...

*Introduction au droit.* 3 heures.

M. Edgar MILHAUD, prof. ord.

*Cours général d'économie politique.* — La production  
et la circulation. 2 heures.

Conférence. 1 heure.

*Cours spécial.* — Les industries monopolisées. 2 heures.

Conférence. 1 heure.

M. Charles BORGEAUD, prof. ord.

*Droit constitutionnel comparé.* — Constitution des démocraties étrangères. (Angleterre, Etats-Unis d'Amérique, France, Australie). 2 heures.

M. Paul MORIAUD, prof. ord.

*Histoire du droit romain.* 3 heures.

*Système du droit privé romain.* — I. Personnes et famille. 2 heures.

II. Obligations. 4 »

*Exégèse du Corpus juris.* — Lecture des principaux textes cités au cours sur les obligations. 1 heure.

- Pandectes.* — Partie générale (principaux chapitres). 1 heure.
- Conférence de Pandectes.* — Discussion de cas pratiques, avec travaux écrits (pour les étudiants de 3<sup>me</sup> année). 1 heure.
- Législation civile comparée.* — 1<sup>o</sup> Histoire externe du droit comparé (droit romain, germanique, canonique; Italie, France, Allemagne, Suisse, Espagne, Angleterre, etc.). — 2<sup>o</sup> Etudes sur la capacité civile. 2 heures.
- M. Ferdinand GENTET, prof. ord.
- Droit international privé.* — Conflits des lois civiles, commerciales et de procédure. Conflits des lois pénales. 3 heures.
- M. Alfred MARTIN, prof. ord.
- Droit civil français.* — 1<sup>o</sup> Distinction des biens. Propriété, usufruit, servitudes. (Code civil, livre I). 2<sup>o</sup> Successions. Donations. Testaments. (Code civil, livre III. — Références au projet de Code civil suisse). 5 heures.
- Droit privé fédéral.* — Etude de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite. 2 heures.
- M. Alfred GAUTIER, prof. ord.
- Droit pénal.* — Introduction philosophique et historique. — 1<sup>o</sup> Nature et limites du droit de punir. — Les théories pénales. — 2<sup>o</sup> Histoire du droit pénal. — 1<sup>re</sup> partie. Partie générale. — 1<sup>o</sup> La loi pénale, sa nature, ses espèces. Cercle d'action dans le temps et l'espace. 2<sup>o</sup> L'infraction. Ses éléments, ses espèces, ses degrés. — 3<sup>o</sup> Le délinquant, l'imputabilité; les causes qui la suppriment ou la restreignent. La culpabilité; les causes qui la suppriment, l'atténuent ou l'augmentent. Pluralité d'agents (participation). 4<sup>o</sup> La peine. Ses formes diverses. Causes qui la font cesser. 5 heures.

- M. Louis REHFOUS, prof. ord.
- Droit commercial. Cours général.* — Histoire et sources du droit commercial. Les commerçants. Auxiliaires des commerçants. Les opérations de commerce: règles générales; contrats divers. Vente (y compris les opérations de bourse); commission; transport; mandat; prêt; édition. 3 heures.
- Cours spéciaux.* — 1<sup>o</sup> Les sociétés. — 2<sup>o</sup> Les chemins de fer. La convention internationale sur les transports par chemin de fer. 2 heures.
- Droit civil français.* — Les personnes et le droit de famille (Code civil, livre I. Référence au projet de Code civil suisse). 3 heures.
- Code civil allemand.* — Droit de famille (B. G. B. IV). 2 »
- M. Gottlieb MEUMANN, prof. ord.
- System des römischen Privatrechts.* III. (Sachenrecht, Erbrecht), en allemand. 3 heures.
- Deutsches bürgerliches Recht.* — 1<sup>o</sup> Allgemeiner Theil B. G. B. I. (en allemand). 3 heures.
- 2<sup>o</sup> Sachenrecht B. G. B. III. (en allemand). 4 »
- Uebungen im bürgerlichen Rechte für Anfänger mit schriftlichen Arbeiten (en allemand). 2 heures.
- M. Louis MÉGEVAND, prof. ord.
- Médecine légale.* 1 heure.
- M. X...
- Droit public fédéral.* 3 heures.

## CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves.

### COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Hugo DE CLAPARÈDE, D<sup>r</sup> en droit.

*Deutsches bürgerliches Recht. Recht der schuldverhältnisse.* (B. G. B. II.) en allemand. 5 heures.  
 Erbrecht. B. b. B. V. 2 »  
*Grundzüge des deutschen Privat-rechts* (en allemand). 4 heures.

M. X. COMBOTHECRA, D<sup>r</sup> en droit.

*Introduction à la science du droit.* 3 heures.

M. Ed. PITTARD, D<sup>r</sup> en droit.

*Droit international public.* — Casus belli: déclaration de guerre. Belligérants. Règles relatives aux hostilités. Rapports entre belligérants. Etat de siège et occupation militaire. Guerre maritime, prises, course. Neutralité : commerce neutre. 1 heure.

M. Ed. CLAPARÈDE, D<sup>r</sup> en médecine.

*Psychologie criminelle.* 1 heure.

M. Em. SPIRA, D<sup>r</sup> en droit.

*Droit pénal allemand.* (Deutsches Strafrecht). 4 heures.

### CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

### PLAN D'ÉTUDES

#### PREMIÈRE ANNÉE<sup>1</sup>

Introduction à la science du droit. — Droit romain (histoire et système). — Législation civile comparée. — Droit constitutionnel comparé (semestre d'hiver). — Economie politique. — Histoire et principes du droit moderne (droit germanique), (semestre d'été). — Droit public (semestre d'été). — Histoire constitutionnelle de la Suisse (pour les étudiants suisses, semestre d'été).

#### DEUXIÈME ANNÉE

Droit romain. — Droit civil français. — Droit constitutionnel comparé (semestre d'été). — Droit commercial (sem. d'été). — Droit pénal (ou procédure civile). — Médecine légale. — Droit public fédéral et droit privé fédéral (pour les étudiants suisses). — Législation civile comparée<sup>2</sup>. — Histoire constitutionnelle de la Suisse (pour les étudiants suisses, semestre d'hiver).

#### TROISIÈME ANNÉE

Droit civil français. — Droit commercial. — Procédure civile (ou droit pénal). — Droit international, public et privé. — Pandectes, partie générale. — Droit privé fédéral et droit public fédéral (pour les étudiants suisses).

#### Programme d'études pour les étudiants allemands.

*Les cours conformes aux ordonnances allemandes sont les suivants :*

Introduction à la science du droit. — Histoire du droit romain. Système du droit privé romain (les sept heures.) — Lecture du Corpus Juris. — Séminaire de droit romain. — Histoire du droit germanique. — Conversatorium über römisches Recht. — Code civil allemand (les cinq parties). — Exercices du droit civil allemand. — Philosophie du droit. — Droit pénal allemand.

<sup>1</sup> Les étudiants de première année sont invités à suivre dans la Faculté des lettres :

1<sup>o</sup> Le cours de *logique* ;

2<sup>o</sup> Les cours d'*économie politique, sociologie, etc.*, à leur choix, à raison de 2 heures au moins par semaine (autre le cours général).

<sup>2</sup> Pour ceux qui n'ont pas suivi le cours en première année.

## FACULTÉ DE DROIT

### Jours et heures des cours.

#### MM.

- Ch. BORGEAUD, prof. ord. *Droit constitutionnel comparé*. Lundi et mardi à 11 heures. Salle 49.
- Alf. GAUTIER, prof. ord. *Droit pénal*. Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 8 heures. » 48.
- Ferd. GENIET, prof. ord. *Droit international privé*. Lundi, mardi, mercredi, à 11 heures. » 48.
- Alf. MARTIN, prof. ord. *Code civil français*. Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 9 heures. » 48.
- Id. *Droit privé fédéral*. Lundi, à 9 heures; samedi, à 8 h. » 48.
- Edg. MILHAUD, prof. ord. *Économie politique*. Vendredi et samedi, à 10 heures. » 46.
- Id. *Conférence*. Mardi, à 6 heures. » 57.
- Id. *Cours spécial*. Vendredi et samedi, à 11 heures. » 46.
- Id. *Conférence*. Mercredi, à 6 heures. » 57.
- G. MEUMANN, prof. ord. *System des römischen Privat Rechts*. mardi, à 11 heures; vendredi, à 10 et 11 heures. » —.
- Id. *Deutsches bürgerliches Recht*.
- I. Allg. Theil. Mardi, jeudi, vendredi, à 9 heures. » 17.
- II. Sachenrecht. Mardi, mercredi, jeudi, à 10 heures. Mercredi, à 11 heures. » 17.
- Id. *Uebungen im bürgerlichen Recht*. Mercredi, 8 1/2 à 10 h. » 17.
- Paul MORIAUD, prof. ord. *Histoire du droit romain*. Lundi, mardi, jeudi, à 9 heures. » 49.
- Id. *Système du droit privé romain*. Personnes et famille. Vendredi, 8 1/2 à 10 heures. » 49.
- Obligations. Mardi, à 10 heures; mercredi, à 10 et 11 heures; jeudi, à 10 heures. » 49.
- Id. *Exégèse du corpus juris*. Jeudi, à 11 heures. » 50.
- Id. *Pandectes. Partie générale*. Vendredi, à 10 heures. » 49.
- Id. *Conférence de Pandectes*. Lundi, à 10 heures. » 47.
- Id. *Législation civile comparée*. Lundi et mercredi, à 2 h. » 48.
- L. MÉGEVAND, prof. ord. *Médecine légale*. Lundi, à 10 heures. Morgue judiciaire.

- Louis REHFOUS, prof. ord. *Droit commercial* :
- Cours général. Mardi, mercredi, jeudi, à 10 heures. Salle 48.
- Sociétés. Mardi, à 2 heures. » 48.
- Chemins de fer. Vendredi, à 2 heures. » 48.
- Id. *Droit civil français*. Droit de famille. Vendredi, à 10 heures; samedi, à 10 et 11 heures. » 48.
- Id. *Code civil allemand*. Droit de famille. Lundi et jeudi, à 9 heures. » 44.

#### M. X...

*Deutsches bürgerliches Recht*. Erbrecht.

#### Cours de Privat-Docents.

- H. DE CLAPARÈDE, Dr en droit. *Code civil allemand*. Livre II. Lundi à 10 et à 11 h.; mardi, à 11 h.; samedi, à 9 h. Salle 49.
- Liv. V. Mardi et vendredi, à 2 h. » 49.
- Id. *Principes du droit privé allemand*. Lundi, à 2 et 3 h.; samedi, à 10 et 11 heures. » 49.
- Ed. CLAPARÈDE, Dr méd. *Psychologie criminelle*. Mercredi, à 4 h. » 48.
- X.-S. COMBOTHÈCRA, Dr en droit. *Introduction au droit*. Lundi, à 10 heures, mercredi et samedi, à 9 heures. » 49.
- Ed. PITTARD, Dr en dr. *Droit international public*. Mardi, à 4 h. » 48.
- E. SPIRA, Dr en droit. *Droit pénal allemand* (Deutsches Strafrecht). Lundi, jeudi, vendredi et samedi, à 4 heures. Salle 48.

## FACULTÉ DE DROIT

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Gautier	48	Gautier	48	Gautier 8 1/2 Meumann	48 17	Gautier	48	8 1/2 Moriaud Gautier	49 48	Martin	48
9 à 10	Moriaud Martin Rehfous	49 48 44	Moriaud Martin Meumann	49 48 17	Combothecra Martin Meumann	49 48 17	Moriaud Martin Meumann Rehfous	49 48 17 44	Moriaud Martin Meumann	49 48 17	Combothecra Martin de Claparède	49 48 44
10 à 11	Combothecra Mégevand M. Moriaud, conf. de Claparède	49 47 44	Moriaud Rehfous Meumann	49 48 17	Moriaud Rehfous Meumann	49 48 17	Moriaud Rehfous Meumann	49 48 17	Milhaud Rehfous Moriaud Meumann	46 48 49 17	Milhaud Rehfous de Claparède	46 48 17
11 à 12	Borgeaud Gentet de Claparède	49 48 44	Borgeaud Gentet Meumann de Claparède	49 48 44 17	Moriaud Gentet Meumann	49 48 17	Moriaud Rehfous	49 48	Naville Milhaud Meumann de Claparède Rehfous de Claparède	47 46 17 44 48 49	Milhaud Rehfous de Claparède	46 48 17
2 à 3	Moriaud de Claparède	48 49	Rehfous	44	Moriaud	48			Rehfous de Claparède	48 49		
3 à 4	Naville de Claparède	46 49	de Claparède	98	Naville	46						
4 à 5	Spira	48	Pittard	48	Ed. Claparède	28	Spira	48	Spira	48	Spira	48
6 à 7			Milhaud (conf.)	57	Milhaud	46						



# FACULTÉ DE THÉOLOGIE

---

M. le Prof. E. MONTET, doyen.

---

M. A. CHANTRE, prof. ord.

- Théologie historique.* — Histoire du Christianisme et de l'Eglise pendant le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècles. 3 heures.
- Notions de droit ecclésiastique protestant suisse et français.* 1 heure.

M. E. MONTET, prof. ord.

- Exégèse de l'Ancien Testament.* — Le livre de Daniel. 2 heures.
- Introduction aux livres historiques, poétiques et prophétiques de l'Ancien Testament.* 2 heures.
- Hébreu.* — Grammaire. Interprétation philologique du Deutéronome. 2 heures.
- Séminaire d'hébreu.* 2 »
- Histoire du peuple d'Israël.* 1 heure.
- Lectures théologiques en langue allemande.* — Division supérieure. 2 heures.
- Division inférieure. 2 »
- Langue arabe.* — Interprétation du Coran. 2 heures.
- Histoire de la littérature arabe.* 2 »

M. E. MARTIN, prof. ord.

- Exégèse du Nouveau Testament.* — La première Epître de St-Paul aux Corinthiens. 2 heures.
- Histoire du Canon du Nouveau Testament.* 2 heures.

<i>Lecture cursive du Nouveau Testament.</i> — Les Actes des Apôtres.	1 heure.
<i>Encyclopédie théologique.</i> (Introduction à l'étude de la Théologie protestante).	1 heure.
M. G. FROMMEL, prof. ord. <i>Dogmatique chrétienne.</i>	4 heures.
M. H. BALAVOINE, prof. ord. <i>Morale chrétienne.</i> (Principes et préceptes).	3 heures.
<i>Exercices de diction.</i>	1 heure.
M. M. DORET, prof. ord. <i>Théologie pastorale.</i> — I. L'initiateur de la cure d'âme. Histoire du pastorat. Droit au pastorat. — II. Préparation au pastorat. — III. Conditions du pastorat. — IV. Activité pastorale.	1 heure.
<i>Exercices homilétiques.</i>	1 »

#### EXERCICES DE PRÉDICATION

Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

#### EXERCICES DE CATHÉCHÈSE

Une fois par semaine.

#### COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. J. NICOLE, prof. ord. <i>L'Évangile selon St-Luc.</i> — Interprétation d'un choix de textes des Pères grecs.	2 heures.
M. P. OLTRAMARE, prof. ord. <i>Patristique latine.</i> — Interprétation de textes choisis.	1 heure.
M. H. ROEHRICH, pasteur. <i>Musique religieuse.</i>	1 heure.

### CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1° Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'un titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

### PLAN D'ÉTUDES<sup>1</sup>

#### A. DIPLOME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE

Huit semestres d'études universitaires dont six au moins dans une Faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels *oraux* et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

Le premier examen porte sur la langue hébraïque, le grec, le latin, l'histoire du peuple d'Israël, l'histoire des religions, l'économie politique, la diction, la philosophie et la langue allemande.

Les II<sup>me</sup>, III<sup>me</sup> et IV<sup>me</sup> examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le V<sup>me</sup> examen est un examen général *oral* et *écrit* sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie aux termes de la loi ; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

#### B. DIPLOME DE LICENCIÉ

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une *thèse*.

#### C. DIPLOME DE DOCTEUR

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

<sup>1</sup> Les plans d'étude ne sont pas obligatoires.

# FACULTÉ DE THÉOLOGIE

## Jours et heures des cours.

MM.

- A. CHANTRE, prof. ord. *Histoire du Christianisme*. Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures. Salle 28.
- Id. *Droit ecclésiastique*. Vendredi, à 10 heures. » 28.
- E. MONTET, prof. ord. *Exégèse de l'Ancien Testament*. Lundi et mercredi, à 3 heures. » 28.
- Id. *Introduction à l'Ancien Testament*. Mardi et vendredi, à 3 heures. » 28.
- Id. *Histoire d'Israël*. Mardi, à 10 heures. » 29.
- Id. *Langue hébraïque*. Lundi et mercredi, à 9 heures. » 29.
- Id. *Séminaire d'hébreu*. Mardi, à 11 h. et samedi, à 9 h. » 29.
- Id. *Lectures théologiques en langue allemande*.  
 Division supérieure : mercredi et vendredi, à 2 h. » 28.  
 Division inférieure : Lundi et mercredi, à 10 h. » 29.
- Id. *Langue arabe*. Lundi et mardi, à 4 heures. » 29.
- Id. *Littérature arabe*. Mercredi et vendredi, à 4 heures. » 29.
- E. MARTIN, prof. ord. *Exégèse du Nouveau Testament*.  
 Mardi et vendredi, à 9 heures. » 28.
- Id. *Histoire du texte et du Canon*. Lundi et mercredi, à 9 h. » 28.
- Id. *Lecture cursive du N. T.* Samedi, à 9 heures. » 28.
- Id. *Introduction à la Théologie*. (Encyclopédie). Lundi, à 11 heures. » 29.
- G. FROMMEL, prof. ord. *Dogmatique chrétienne*. Mercredi et vendredi, à 11 heures; samedi, à 8 et à 10 heures. » 28.
- H. BALAVOINE, prof. ord. *Morale chrétienne*. Lundi, mercredi et vendredi, à 8 heures. » 28.
- Id. *Exercices de diction*. Lundi, à 11 heures. » 28.
- M. DORET, prof. ord. *Théologie pastorale*. Vendredi, à 10 h. » 28.
- Id. *Exercices homilétiques*. Samedi, à 11 heures. » 28.

## Cours de Privat-Doctents.

- J. NICOLE, prof. ord. *Interprétation philologique du Nouveau Testament*. Mercredi et samedi, à 11 heures. » 29.
- P. OLTRAMARE, prof. ord. *Patristique latine*. Mardi, à 9 h. » 29.
- H. ROEHRICH, pasteur. *Chant religieux*. Vendredi, à 11 h. » 29.  
*Exercices de prédication*. Lundi à 3 heures et samedi à 4 et 5 heures.
- Exercices de catéchèse*. Samedi, à 3 heures.



# FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur Albert MAYOR, doyen.

M. le Dr S. LASKOWSKI, prof. ord.

*Anatomie normale de l'homme.* — Splanchnonologie.  
Appareils de la digestion et de la respiration. Organes génitaux et urinaires. 6 heures.  
*Exercices pratiques de dissection* (tous les jours) avec conférences pratiques d'anatomie normale. 6 heures.

M. le Dr A. ÉTERNOD, prof. ord.

*Histologie normale.* — 1<sup>re</sup> partie. 3 heures.  
*Embryologie.* — 1<sup>re</sup> partie. 3 »  
*Stomatologie normale et pathologique.* 4<sup>re</sup> partie. 2 »  
*Laboratoire d'embryologie et d'histogénie; conférences d'histologie et d'embryologie.* — Tous les jours, sauf le jeudi.  
*Laboratoire pour recherches spéciales.* — Tous les jours, sauf le jeudi.

M. le Dr J.-L. PREVOST, prof. ord.

*Physiologie.* — Fonctions de nutrition. 6 heures.  
*Démonstrations et exercices pratiques dans le laboratoire.* — Tous les jours.  
*Laboratoire pour recherches spéciales.* — Tous les jours.

M. le Dr M. ASKANAZY, prof. ord.

*Pathologie générale.* 4 heures.

*Cours d'autopsie et de démonstrations pathologiques.* 4 heures.  
*Exercices d'autopsie* par groupes d'élèves et sur convocation.  
*Laboratoire pour recherches spéciales.* — Tous les jours.

M. le Dr L. BARD, prof. ord.

*Clinique médicale.* 7 h. 1/2.  
*Stage clinique.* — Pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée. — Tous les jours.  
*Exercices pratiques d'auscultation* (avec le concours des médecins adjoints). 2 heures.  
*Exercices pratiques d'appareils et de laboratoire* (avec le concours du chef de laboratoire). 2 »

M. le Dr C. GIRARD, prof. ord.

*Clinique chirurgicale.* 7 h. 1/2.  
*Exercices pratiques d'exploration chirurgicale* (avec le concours du chef de clinique). 1 heure.  
*Exercices pratiques de chirurgie courante* (avec le concours du chef de clinique). 1 »

M. le Dr A. JENTZER, prof. ord.

*Clinique obstétricale et gynécologique.* 5 heures.  
*Cours théorique d'accouchement.* 2 »  
*Cours d'opérations obstétricales.* 2 »  
*Policlinique gynécologique.* 2 »

M. le Dr A. D'ESPINE, prof. ord.

*Pathologie interne.* — Maladies du sang, de l'estomac, de l'intestin, du foie et des reins. — Maladies de la nutrition. 3 heures.

M. le Dr J.-L. REVERDIN, prof. ord.

*Pathologie chirurgicale générale.* 3 heures.  
*Pathologie chirurgicale spéciale.* 2 »

M. le D <sup>r</sup> A. MAYOR, prof. ord.	
<i>Thérapeutique et Matière médicale.</i> — Antiseptiques.	
— Modificateurs du système nerveux, de l'appareil circulatoire et de l'appareil respiratoire. — Diurétiques. Emménagogues.	4 heures.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i> — Tous les jours.	
<i>Policlinique médicale.</i>	2 heures.
M. le D <sup>r</sup> H. CRISTIANI, prof. ord.	
<i>Hygiène.</i> — Hygiène publique et privée.	2 heures.
<i>Démonstrations d'hygiène.</i>	2 »
<i>Exercices pratiques de bactériologie appliquée à l'hygiène et à la médecine.</i> — Tous les jours.	
<i>Recherches spéciales d'hygiène.</i> — Tous les jours.	
M. le D <sup>r</sup> L. MÉGEVAND, prof. ord.	
<i>Médecine légale du Code pénal et du Code civil. Cours théorique.</i>	2 heures.
<i>Travaux pratiques de médecine légale et autopsies médico-légales,</i> par les élèves, selon matériel. <i>Rédaction de rapports médico-légaux.</i>	2 heures.
<i>Recherches spéciales de médecine légale.</i> — Tous les jours.	
M. le D <sup>r</sup> R. WEBER, prof. ord.	
<i>Psychiatrie.</i> — Clinique psychiatrique.	2 heures.
M. le D <sup>r</sup> A. REVERDIN, prof. ord.	
<i>Policlinique chirurgicale.</i>	2 heures.
M. le D <sup>r</sup> H. OLTRAMARE, prof. ord.	
<i>Clinique et policlinique des maladies vénériennes et cutanées.</i>	3 heures.

M. le D <sup>r</sup> G. HALTENHOFF, prof. ord.	
<i>Policlinique ophtalmologique.</i>	2 heures.
<i>Ophtalmologie avec exercices.</i>	1 heure.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. le D <sup>r</sup> AUDEOUD.	
<i>Hygiène et alimentation de l'enfance.</i>	1 heure.
M. le D <sup>r</sup> F. BATTELLI.	
<i>Physiologie des organes des sens.</i>	1 heure.
M. le D <sup>r</sup> O. BEUTTNER.	
<i>Répertoire de gynécologie avec démonstrations diverses.</i>	2 heures.
<i>Laboratoire pour recherches histopathologiques en gynécologie.</i>	
M. le D <sup>r</sup> BOURCART.	
<i>Massage théorique et pratique spécialement dans les affections de la cavité abdominale.</i>	1 heure.
M. le D <sup>r</sup> BOURDILLON.	
<i>Policlinique des maladies des enfants.</i>	2 heures.
M. le D <sup>r</sup> BUSCARLET.	
<i>Chirurgie d'urgence.</i>	1 heure.
M. le D <sup>r</sup> COLLOMB.	
<i>Répertoire pratique d'ophtalmologie avec démonstration d'anatomie pathologique et de bactériologie oculaire.</i>	2 heures.
M. le D <sup>r</sup> DuBOIS.	
<i>Introduction à l'étude des maladies cutanées.</i>	1 heure.
<i>Radiothérapie théorique et pratique.</i>	1 »

M. le D <sup>r</sup> D. GOURFEIN.	
<i>Leçons cliniques d'ophtalmologie et de bactériologie oculaire.</i>	2 heures.
M. le D <sup>r</sup> GROUNDNER.	
<i>Leçons de chirurgie orthopédique avec démonstrations cliniques.</i>	1 heure.
M. le D <sup>r</sup> GUDER.	
<i>Cours pratique d'oto-rhino-laryngologie.</i>	2 heures.
M. le D <sup>r</sup> HUGUENIN.	
<i>Anatomie pathologique du système nerveux avec démonstration de pièces.</i>	1 heure.
M. le D <sup>r</sup> HUMBERT.	
<i>Répertoire de pathologie interne élémentaire.</i>	1 heure.
M. le D <sup>r</sup> Charles JULLIARD.	
<i>Cours pratique de bandages et d'appareils chirurgicaux.</i>	2 heures.
M. le D <sup>r</sup> JAUNIN.	
<i>Rhino-laryngologie et otologie pratiques.</i>	2 heures.
M. le D <sup>r</sup> KOENIG.	
<i>Répertoire de gynécologie et d'accouchements.</i>	2 heures.
M. le D <sup>r</sup> KUMMER.	
<i>Cours pratique de diagnostic des maladies chirurgicales.</i>	2 heures.
M. le D <sup>r</sup> LADAME.	
<i>Anatomie fine des centres nerveux avec applications à la pathologie cérébro-spinale et mentale.</i>	2 heures.

M. le D <sup>r</sup> MALLET.	
<i>Hermtologie clinique.</i>	2 heures.
M. le D <sup>r</sup> E. MARTIN.	
<i>Cours clinique sur les maladies des enfants.</i>	1 h. $\frac{1}{2}$ .
M. le D <sup>r</sup> PALLARD.	
<i>Thérapeutique clinique.</i>	1 $\frac{1}{2}$ heure.
M. le D <sup>r</sup> PASMANIK.	
<i>Cours pratique d'oto-rhino-laryngologie.</i>	1 heure.
M. le D <sup>r</sup> PAPADAKI.	
<i>Psychiatrie théorique.</i>	1 heure.
M. le D <sup>r</sup> ROCH.	
<i>Exercices de thérapeutique.</i>	1 heure.
M. le D <sup>r</sup> RUEL.	
<i>Répertoire de médecine interne.</i>	2 heures.
M. le D <sup>r</sup> DE SEIGNEUX.	
<i>Répertoire de gynécologie.</i>	1 heure.
M. le D <sup>r</sup> TISSOT.	
<i>Les empoisonnements au point de vue médico-légal.</i>	1 heure.
M. le D <sup>r</sup> VEYRASSAT.	
<i>Petite chirurgie pratique et chirurgie d'urgence.</i>	1 heure.
M. le D <sup>r</sup> WYSS.	
<i>La physiologie et la pathologie du langage (avec démonstrations pratiques).</i>	1 heure.
M. le D <sup>r</sup> ZBINDEN.	
<i>Les psychonévroses et leur traitement moral.</i>	1 heure.

## A) CONDITIONS D'ADMISSION A L'IMMATRICULATION

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'*étudiants* dans la Faculté de médecine :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les bacheliers ès lettres et les bacheliers ès sciences de l'Université de Genève<sup>1</sup>.

3<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

Voir aussi le Règlement, pages 48 et 49, articles 33 et les modifications aux articles 24, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85 et 86 du dit Règlement.

Pour les étudiantes en médecine russes, il faut :

1<sup>o</sup> Le diplôme de 7<sup>me</sup> classe d'un Gymnase féminin russe, reconnu officiellement par le gouvernement russe.

2<sup>o</sup> Le diplôme de latin, tel qu'il est exigé pour l'admission à l'Académie de médecine de St-Petersbourg (Examen passé dans 8 classes, gymnase des garçons).

Ces titres doivent être accompagnés d'une traduction française complète, et, si possible, légalisée par un Consul suisse ou une des autorités du pays d'origine.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers, que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine. Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Ont la faculté de suivre les cours comme *auditeurs*, et sans qu'aucun titre soit nécessaire pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

<sup>1</sup> Voir à ce sujet les conditions d'immatriculation à la Faculté des Sciences (p. 8).

## B) CONDITIONS D'ADMISSION AUX EXAMENS

Seuls, les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent : 1<sup>o</sup> s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université, modifié le 29 mars 1901* et conformément au plan des études ci-dessous ; 2<sup>o</sup> déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au doyen ; 3<sup>o</sup> justifier des inscriptions réglementaires, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement* révisé mentionné ci-dessus.

*N. B.* — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un certificat de maturité conforme au Règlement fédéral. Pour tout ce qui concerne les examens fédéraux, s'adresser à M. le professeur Jentzer, président local, Maternité, à 10 heures du matin.

## PLAN DES ÉTUDES MÉDICALES<sup>1</sup>.

### A) ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES

#### PREMIÈRE ANNÉE

1<sup>o</sup> SEMESTRE D'HIVER : Botanique (1<sup>re</sup> partie). — Physique (1<sup>re</sup> partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1<sup>re</sup> partie). — Chimie organique et inorganique (1<sup>re</sup> partie).

2<sup>o</sup> SEMESTRE D'ÉTÉ : Botanique (2<sup>me</sup> partie). — Physique (2<sup>me</sup> partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2<sup>me</sup> partie). — Chimie organique et inorganique (2<sup>me</sup> partie).

*Exercices pratiques* (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques : de physique ; de chimie ; de botanique ; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

**EXAMENS : Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen propédeutique fédéral.**

<sup>1</sup> On peut se procurer ce plan d'études au Bureau de l'Université.



B) ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

DEUXIÈME ANNÉE

3<sup>o</sup> SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Histologie normale. — Embryologie. — Physiologie.

*Exercices pratiques* : Conférences d'anatomie humaine et travaux pratiques de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie ; conférences d'histologie et d'embryologie.

4<sup>o</sup> SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie humaine. — Histologie normale. — Embryologie. — Physiologie.

*Exercices pratiques* : Travaux pratiques d'histologie normale. — Travaux pratiques de physiologie.

TROISIÈME ANNÉE

5<sup>o</sup> SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Anatomie pathologique générale.

*Exercices pratiques* : Conférences d'anatomie humaine et travaux de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie ; conférences d'histologie et d'embryologie. — Travaux pratiques de physiologie.

EXAMENS : Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales cantonal ou de l'Examen propédeutique fédéral.

6<sup>o</sup> SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie pathologique spéciale. — Pathologie interne. — Gynécologie. — Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique.

*Exercices pratiques* : Travaux pratiques d'histologie pathologique. — Médecine opératoire.

QUATRIÈME ANNÉE

7<sup>o</sup> SEMESTRE D'HIVER : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Pathologie interne. — Chirurgie générale. — Obstétrique. — Hygiène.

*Exercices pratiques* : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8<sup>o</sup> SEMESTRE D'ÉTÉ : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique ; pédiatrique ; de vénéréologie et dermatologie. — Hygiène.

*Exercices pratiques* : Médecine opératoire. — Opérations obstétricales.

CINQUIÈME ANNÉE

9<sup>o</sup> SEMESTRE D'HIVER : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique ; psychiatrique ; ophtalmologique. — Chirurgie générale. — Matière médicale et thérapeutique. — Médecine légale. — Polyclinique.

*Exercices pratiques* : Cours d'autopsies.

10<sup>o</sup> SEMESTRE D'ÉTÉ : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique ; psychiatrique ; ophtalmologique. — Matière médicale et thérapeutique. — Médecine légale. — Polyclinique.

Examens cantonaux de doctorat en médecine ou Examens professionnels fédéraux. — Thèse.

N.-B. — Dans ce plan des études la répartition des branches est calculée sur le strict minimum obligatoire de dix semestres révolus ; mais les élèves feront bien de consacrer une sixième année d'études aux cliniques et polycliniques, ainsi qu'à la rédaction de leur dissertation de doctorat.

— \* —

# FACULTÉ DE MÉDECINE

## Jours et heures des cours.

- MM.
- S. LASKOWSKI, prof. ord. *Anatomie humaine*. Tous les jours à 3 h.  
Ecole de Médecine.
- Id. *Exercices pratiques de dissection*. Tous les jours, de 8 h. du matin à 6 h. du soir avec conférences d'anatomie, tous les jours, à 11 heures. »
- A. ÉTERNOD, prof. ord. *Histologie normale*. Lundi, mardi et samedi, à 9 heures. »
- Id. *Embryologie*. Mercredi, jeudi et vendredi, à 9 heures. »
- Id. *Stomatologie*. Jeudi, de 10 h. à midi. »
- Id. *Laboratoire d'embryologie et d'histologie normale : Conférence d'embryologie et d'histologie*. Tous les jours, sauf le jeudi, à 2 heures. »
- Id. *Laboratoire pour recherches spéciales*. Tous les jours, sauf le jeudi. »
- J.-L. PREVOST, prof. ord. *Physiologie (fonctions de nutrition)*. Lundi, mardi, mercredi, jeudi, à 4 heures ; vendredi, de 4 à 6 heures »
- Id. *Exercices pratiques dans le laboratoire*. Lundi, de 9 à 11 heures, et jeudi, de 1 1/2 à 4 heures. »
- Id. *Laboratoire pour recherches spéciales*. Tous les jours. »
- M. ASKANAZY, prof. ord. *Pathologie générale*. Mardi, mercredi, vendredi, samedi, à 8 h. Inst. pathologique.
- Id. *Autopsies et démonstrations*. Mardi de 2 à 4 heures ; jeudi et samedi à 2 heures. »
- Id. *Exercices d'autopsie* par groupes d'élèves et sur convocation. »
- Id. *Laboratoire pour recherches spéciales*. Tous les jours. »
- A. D'ESPINE, prof. ord. *Pathologie interne*. Mardi, jeudi et samedi, à 5 heures. Ecole de Médecine.
- J. REVERDIN, prof. ord. *Pathologie chirurgicale générale*. Lundi, mercredi et vendredi, à 6 heures. »

- Id. *Pathologie chirurgicale spéciale*. Mardi et samedi, à 6 heures. Ecole de Médecine.
- C. GIRARD. *Clinique chirurgicale*. Tous les jours, sauf le samedi, de 9 h. à 10 1/2 h. Hôpital cantonal.
- Id. *Exercices pratiques d'exploration chirurgicale*. Samedi, à 2 heures. (Avec le concours du chef de clinique.) »
- Id. *Exercices pratiques de chirurgie courante*. (Avec le concours du chef de clinique) Jeudi, à 2 heures. »
- L. BARD, prof. ord. *Clinique médicale*. Tous les jours, sauf le samedi, de 10 1/2 h. à midi. »
- Id. *Stage clinique*. (Pour médecins et élèves, dont la scolarité est terminée.) Tous les jours. »
- Id. *Exercices pratiques d'auscultation* (avec le concours des médecins-adjoints). Mercredi, de 4 à 6 heures. »
- Id. *Examens de laboratoire appliqués à la clinique*. (Pour élèves avancés, avec le concours du chef de clinique.) Vendredi, de 4 à 6 heures. »
- A. JENTZER, prof. ord. *Clinique obstétricale et gynécologique*. Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 7 h. 1/2 heures. Maternité
- Id. *Cours d'opérations obstétricales*. Jeudi, à 7 1/4 heures. »
- Id. *Cours théorique d'accouchement*. Samedi, à 7 1/4 heures. »
- Id. *Policlinique*. Lundi et mercredi, de 6 à 7 h. »
- A. MAYOR, prof. ord. *Policlinique médicale*. Lundi et mercredi, à 6 heures. Policlinique.
- Id. *Thérapeutique et matière médicale*. Lundi, mardi et samedi, à 4 h. Ecole de Médecine.  
Vendredi, à 5 heures. Policlinique.
- Id. *Laboratoire pour recherches spéciales*. Tous les jours. »
- H. CRISTIANI, prof. ord. *Hygiène*. Lundi, de 5 à 6 heures, et vendredi, de 4 à 5 heures. Ecole de Médecine.
- Id. *Laboratoire de bactériologie appliquée à l'hygiène et à la médecine*. Tous les jours, de 8 heures du matin à 6 heures du soir. Annexe de la Policlin.
- Id. *Démonstrations d'hygiène*. Jeudi, de 8 à 10 heures. Labor. d'hygiène.

- Id. *Recherches spéciales d'hygiène*. Tous les jours, de 8 h. du matin à 6 h. du soir. Labor. d'hygiène.
- L. MÉGEVAND, prof. ord. *Médecine légale*. Mardi et vendredi, à 2 heures. Morgue judiciaire.
- Id. *Travaux pratiques de médecine légale et cours d'autopsies médico-légales*. Jeudi, de 10 heures à midi. »
- Id. *Recherches spéciales de médecine légale*. Tous les jours. »
- R. WEBER, prof. ord. *Clinique psychiatrique*. Mercredi, de 2 à 4 heures. Asile Bel-Air (Chêne).
- Aug. REVERDIN, prof. ord. *Policlinique chirurgicale*. Samedi, de 10 heures à midi. Policlinique.
- H. OLTRAMARE, prof. ord. *Clinique et policlinique des maladies vénériennes et cutanées*. Mardi, mercredi et vendredi, de 9 à 10 h. Hôpital cantonal.
- G. HALTENHOFF, prof. ord. *Policlinique ophtalmologique*. Lundi et vendredi, à 2 heures. Policlinique.
- Id. *Ophtalmologie avec exercices*. Mercredi, à 2 heures. »

#### Cours de Privat-Doctents.

- D<sup>r</sup> AUDEOUD. *Hygiène et alimentation de l'enfance*. Mercredi, à 6 heures. Policlinique.
- D<sup>r</sup> BATELLI. *Physiologie des organes des sens*. Samedi, à 4 heures. Ecole de Médecine.
- D<sup>r</sup> BEUTTNER. *Répertoire de gynécologie*. Jeudi, à 5 heures. Université.
- D<sup>r</sup> BOURCART. *Massage théorique et pratique, spécialement dans les affections de la cavité abdominale*. Mercredi, de 5 à 6 heures. Ecole de Médecine.
- D<sup>r</sup> BOURDILLON. *Policlinique des maladies des enfants*. Mardi, de 4 à 6 heures. »
- D<sup>r</sup> BUSCARLET. *Chirurgie d'urgence*. Mardi, à 3 h. »
- D<sup>r</sup> COLLOMB. *Répertoire pratique d'ophtalmologie avec démonstrations d'anatomie-pathologique et de bactériologie*. Jeudi, de 4 à 6 h. »
- D<sup>r</sup> DU BOIS. *Introduction à l'étude des maladies de la peau*. Jeudi, à 5 heures. Hôpital cantonal.
- Id. *Radiothérapie théorique et pratique*. Vendredi, à 5 heures. »
- D<sup>r</sup> GOURFEIN. *Leçons cliniques d'ophtalmologie et de bactériologie oculaire*. Jeudi, de 8 à 10 h. Ecole de médecine.

- D<sup>r</sup> GROUNAUER. *Leçons théoriques et pratiques de chirurgie orthopédique*. Lundi, à 5 h. Ecole de Médecine.
- D<sup>r</sup> GUDER. *Cours pratique d'oto-rhino-laryngologie*. Mardi, de 5 à 7 heures. Hôpital cantonal.
- D<sup>r</sup> HUGUENIN. *Anatomie pathologique du système nerveux avec démonstration de pièces*. Samedi, de 9 à 10 heures. Inst. pathologique.
- D<sup>r</sup> HUMBERT. *Répertoire de pathologie interne élémentaire*. Vendredi, à 8 heures du soir. »
- D<sup>r</sup> JAUNIN. *Cours pratique d'oto-rhino-laryngologie*. Jeudi, de 5 à 7 heures. Ecole de Médecine.
- D<sup>r</sup> Ch. JULLIARD. *Cours de bandages et d'appareils chirurgicaux*. Jeudi, à 6 h. et mardi à 6 h. »
- D<sup>r</sup> R. KOENIG. *Répertoire de gynécologie et d'accouchements*. Mardi et vendredi, de 5 à 6 h. Maternité.
- D<sup>r</sup> KUMMER. *Cours pratique de diagnostic des maladies chirurgicales*. Mardi et vendredi, de 9 à 11 heures. Clinique particul.
- D<sup>r</sup> MALLET. *Hématologie clinique*. Mercredi, à 5 h. Hôpital cantonal.
- D<sup>r</sup> Ed. MARTIN. *Maladies des enfants*. Jeudi, de 8 1/2 h. à 10 heures. Hôpital Gourgas.
- D<sup>r</sup> PALLARD. *Cours pratique de thérapeutique clinique*. Lundi, de 8 1/2 à 10 h. du soir. »
- D<sup>r</sup> PAPADAKI. *Psychiatrie théorique*. Université.
- D<sup>r</sup> A. PASMANIK. *Cours pratique de laryngo-oto-rhinologie*. Mardi et jeudi, de 4 à 5 h. Clinique particul.
- D<sup>r</sup> ROCH. *Exercices de thérapeutique*. Mardi, à 8 h. Policlinique.
- D<sup>r</sup> RUEL. *Répertoire de médecine interne*. Jeudi et samedi, de 6 à 7 heures. Université.
- D<sup>r</sup> DE SEIGNEUX. *Répertoire de gynécologie*. Samedi, à 6 heures. »
- D<sup>r</sup> TISSOT. *Les empoisonnements au point de vue médico-légal*. Samedi, à 6 heures. »
- D<sup>r</sup> VEYRASSAT. *Petite chirurgie pratique et chirurgie d'urgence*. Vendredi, à 6 heures. Policlinique.
- D<sup>r</sup> WYSS. *Cours de policlinique oto-rhino-laryngologique*. Lundi, de 4 à 5 heures. Clinique particul.
- D<sup>r</sup> ZBINDEN. *Les psychonévroses et leur traitement moral*. Vendredi, à 4 heures. Ecole de Médecine.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	
7 <sup>1</sup> / <sub>4</sub> à 9	Jentzer	Jentzer Askanazy	Jentzer Askanazy	Jentzer	Jentzer Askanazy	Jentzer	
7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> à 9						Cristiani Gourfein Martin	
8 à 9						Éternod	
8 à 10							
8 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> à 10	Éternod	Éternod Oltramare	Éternod Oltramare	Éternod	Éternod Oltramare	Éternod Huguenin	
9 à 10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	Girard	Girard Kummer	Girard	Girard	Girard Kummer		
9 à 11				Éternod		Aug. Reverdin	
10 à 12				Mégevand			
10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> à 12	Bard	Bard	Bard	Bard	Bard		

## FACULTÉ DE MÉDECINE

(suite)

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
2 à 3	Éternod G. Haltenhoff	Éternod Mégevand	Éternod Haltenhoff Weber	Girard	Éternod Mégevand Haltenhoff	Éternod Girard Askanazy
2 à 4	Askanazy	Laskowski Buscarlet	Laskowski	Laskowski	Laskowski	Laskowski
3 à 4	Laskowski					
4 à 5	Prevost Mayor Wyss	Prevost Mayor Pasmanik	Prevost	Prevost Pasmanik Julliard	Cristiani Zbinden	Battelli Mayor
4 à 6	Cristiani Grounauer	Bourdillon Koenig	Bard	Collomb	Bard	D'Espine Du Bois
5 à 6			D'Espine	D'Espine Du Bois	Prevost Mayor Koenig	
5 à 7		Guder	Mallet	Beuttner		
6 à 7	J. Reverdin Mayor	J. Reverdin Julliard Audeoud	J. Reverdin Jentzer Mayor	Jaunin Ruel	J. Reverdin Veyrassat	J. Reverdin Ruel de Seigneux Tissot
8 à 9		Roch			Humbert	

## EXTRAIT DU RÈGLEMENT

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

le 6 Octobre 1896 et le 22 Septembre 1899.

### *Des étudiants et des auditeurs.*

Les cours de l'Université sont suivis par des étudiants et des auditeurs.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au secrétaire-caissier de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les étudiants peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les quatre premières semaines du semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par le recteur, par le doyen de la Faculté et par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours.

### *Dispositions financières.*

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le secrétaire-caissier de l'Université, sous l'inspection du recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les étudiants qui sortent du

Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une Université suisse et les étudiants suisses immatriculés dans une Université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un Gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires avant la fin du premier mois de chaque semestre, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée à 5 francs par semestre pour chaque heure de leçon par semaine.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée<sup>1</sup>.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

- Pour le grade de bachelier 50 francs;
- Pour le grade de licencié 100 francs;
- Pour le diplôme de pharmacien 100 francs;
- Pour le diplôme de chimiste 200 francs;
- Pour le grade de docteur 200 francs.

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue aux candidats.

### *Des grades et des examens.*

L'Université confère les grades suivants :

1<sup>o</sup> Bachelier ès lettres; ès sciences; ès sciences médicales; en théologie.

2<sup>o</sup> Licencié ès lettres; ès sciences sociales; ès sciences politiques; en droit; en théologie; diplôme de chimiste; diplôme de pharmacien.

3<sup>o</sup> Docteur ès lettres, en sociologie, en philosophie, ès sciences en droit, en théologie, en médecine.

4<sup>o</sup> La Faculté des lettres délivre en outre le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne.

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

1. La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

Les examens de baccalauréat ès sciences médicales ont lieu au commencement du semestre d'hiver et à la fin du semestre d'été.

Les examens de la licence en droit, ès lettres, ès sciences sociales ou politiques, ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Exceptionnellement, pour les examens de bachelier et de licencié en théologie, pour ceux de licencié en droit, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences sociales ou politiques et pour le second examen de bachelier ès sciences médicales, les Facultés peuvent, avec l'assentiment du Bureau, fixer des sessions intermédiaires.

Les examens du doctorat, du diplôme de chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les examens du doctorat en médecine ont lieu au commencement de chaque semestre.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de 5 francs versée à la Caisse de l'Etat. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du secrétaire-caissier, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Pour l'inscription aux examens en médecine, voir page 51.

Le Règlement et les Programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires; on peut se les procurer au Bureau du secrétaire-caissier de l'Université.

GENÈVE, le 1<sup>er</sup> Juillet 1905.

*Le Conseiller d'Etat  
chargé du Département de l'Instruction publique:*

D<sup>r</sup> VINCENT.

## FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. — DAVY (1829), pour prix dans la Faculté des Sciences.
3. — BELLOT (1836), pour prix dans la Faculté de Droit.
4. — HENTSCH (1844), pour prix dans la Faculté des Lettres.
5. — DISDIER (1864), pour prix décernés par l'Université.
6. — DES ARTS (1878), pour prix dans la Faculté de Droit.
7. — AMIEL (1885), pour prix dans la Faculté des Lettres.
8. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix dans la Faculté de Médecine.
9. LA CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. Le Fonds BIZOT (1892), pour prix dans la Faculté de Médecine.
11. — Edgar AUBERT, (1892) pour prix dans la Faculté de Droit.
12. — GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. — CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix dans la Faculté de Théologie.
14. — MULLER (1896), pour le laboratoire de Botanique systématique.
15. — Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. — DES ARTS (1900), pour prix dans la Faculté de Droit.
17. — GRÆBE (1904), pour des recherches en chimie.

# PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés en 1906 et 1907.

## UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier.

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

2000 fr. — SUJET : *Les opinions actuelles sur l'objet de la philosophie.*

Le prix sera décerné en Janvier 1907.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 15 juin 1906.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

2000 fr. — SUJET : *L'Histoire diplomatique de l'Escalade, d'après les documents publiés jusqu'à la fin de 1903.*

Le prix sera décerné en janvier 1907.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 15 Juin 1906.

## DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans pour les Prix Humbert et Ador et âgés de moins de 30 ans pour le Prix Disdier.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

## FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en Janvier 1906, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires manuscrits ou imprimés doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> Octobre 1905.

Sont admises à concourir toutes les personnes qui ont été immatriculées ou graduées dans la Faculté des Sciences depuis six ans au plus (à dater de Juin 1899).

La Faculté des Sciences met au Concours pour Janvier 1907, un prix de *cinq cents francs* à décerner à l'auteur (ou aux auteurs) du meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires manuscrits ou imprimés doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> Novembre 1906.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Sont exclues les thèses de doctorat.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

5. Les personnes immatriculées dans la Faculté des Sciences à dater de Juin 1899 sont autorisées à présenter au concours de Janvier 1906 un mémoire manuscrit inédit.

## FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES

### Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch).

La Faculté des Lettres décernera en Janvier 1906, un prix de littérature française de *quatre cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des candidats.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> Novembre 1905.

La Faculté des Lettres décernera, en Janvier 1907, un prix de littérature française de *quatre cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des aspirants.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> Novembre 1906.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme des concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

### Prix Amiel.

(Fondé par M<sup>me</sup> L. Stroehlin-Amiel).

La Faculté des Lettres décernera, en Janvier 1907, un prix de *deux mille cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de philosophie dont le choix est laissé aux candidats (Philosophie pure, Histoire de la philosophie, Sociologie philosophique).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 15 Octobre 1906.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir, les Suisses et les étrangers qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps deux cours au moins de la Faculté des Lettres.



ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté ; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

---

## FACULTÉ DE DROIT

---

### Prix Edgar Aubert.

La Faculté de droit décernera, en janvier 1906, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit public suisse*.

La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Les ouvrages destinés au concours doivent être remis au doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> octobre 1905.

Pour 1907, les travaux devront porter sur un sujet de *droit international concernant directement la Suisse*. Terme du concours.: 1<sup>er</sup> octobre 1906.

### Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en janvier 1906, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats. La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*.

Les travaux devront être remis au doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> novembre 1905.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, genevois ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Les thèses de doctorat ne sont admises au concours que si elles sont présentées par des candidats ayant obtenu à Genève le grade de licencié en droit dans les six années précédentes. Est aussi admis tout travail sur le droit ou l'économie politique, dans quelque but qu'il ait été fait ou publié.

Les ouvrages destinés au concours peuvent être imprimés ou manuscrits. Ils devront porter le nom de leurs auteurs.

### Prix des Arts.

La Faculté de Droit décernera en janvier 1907 un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française, et porter le nom de leur auteur.

Ils doivent être remis au doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> juillet 1906.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

## FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix fondés par M. Arthur Chenevière.

### Prix Chenevière.

La Faculté décernera, en janvier 1906, un prix de quatre cents francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*Rapports entre la doctrine de la prédestination chez Calvin et son ecclésiologie.*

Les mémoires doivent être remis au doyen de la Faculté de Théologie avant le 15 Octobre 1905.

### Prix Munier.

La Faculté décernera en janvier 1907 un prix de quatre cents francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*La notion du Dieu unique dans l'Ancien Testament et dans le Coran : étude comparative.*

Les mémoires doivent être remis au doyen de la Faculté de Théologie avant le 15 octobre 1906.

### Prix Chenevière-Munier.

La Faculté décernera en janvier 1906 un prix de deux cents francs à l'étudiant qui aura présenté la meilleure proposition.

Un règlement de la Faculté indique le mode de procéder du Jury.

### Dispositions relatives aux prix Chenevière et Munier.

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis six semestres au plus après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le Jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

### Prix Bizot.

Ce prix, d'une valeur de douze cents francs, sera décerné au commencement de 1907, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

*Des caractères cliniques et anatomopathologiques des cicatrices consécutives aux lésions mécaniques, physiques et chimiques.*

Seront admis à concourir :

1° Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2° Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme<sup>1</sup> ;

3° Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, depuis quatre ans au plus<sup>1</sup> à partir de la publication du programme, ayant subi les examens fédéraux.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis, avant le 1<sup>er</sup> novembre 1906, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un jury nommé par la Faculté.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque de la ville de Genève. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

### Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en janvier 1906, un prix de trois cents francs au meilleur mémoire qui lui sera présenté.

<sup>1</sup> A partir de 1901.

Les travaux destinés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté de Médecine avant le 23 Octobre 1905.

La Faculté de Médecine décernera, en Janvier 1907, un prix de *trois cents francs* au meilleur mémoire qui lui sera présenté.

Les travaux destinés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté de Médecine avant le 23 Octobre 1906.

### DISPOSITIONS RELATIVES AU PRIX DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

Sont admis à concourir :

a) Les étudiants en médecine régulièrement immatriculés dans la dite Faculté et qui ont passé leur examen de baccalauréat ès sciences médicales, ou un examen jugé équivalent par la Faculté ;

b) Les docteurs en médecine de Genève, diplômés depuis un an au plus ;

c) Les médecins suisses qui ont passé leurs examens fédéraux à Genève depuis un an au plus.

Les mémoires peuvent être manuscrits ou imprimés ; ils peuvent être rédigés en français, en allemand ou en italien.

Dans le cas où aucun des travaux présentés ne serait jugé digne d'être couronné, le prix ne sera pas décerné.



## CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS

*Extrait de la loi du 1<sup>er</sup> Mars 1876.*

ARTICLE PREMIER. — Il sera constitué par l'Etat un fonds inaliénable de 50,000 francs en faveur d'une fondation pour les étudiants genevois et qui aura pour but de :

1° Soutenir à Genève dans leurs études des étudiants *distingués* du Gymnase et de l'Université.

2° Aider dans leurs études ultérieures à l'étranger des étudiants qui ne trouveraient pas à Genève les ressources nécessaires pour leur carrière future.

ART. 2. — Ces subsides seront accordés : 1° à des étudiants réguliers et sur leur demande motivée, accompagnée du préavis du Corps enseignant qui aura été à même de juger de leur mérite et de leurs aptitudes ; 2° et sous les mêmes conditions à des jeunes gens qui auront fait et achevé leurs études à Genève et qui désirent se perfectionner à l'étranger. Dans ce dernier cas, la demande devra être adressée au plus tard dans les dix-huit mois après l'achèvement des études.

### Membres du Comité de gestion.

(élus pour 4 ans, à dater du 1<sup>er</sup> Janvier 1901)

MM. VINCENT, Alfred, conseiller d'Etat, *président*.

NAVILLE, Adrien, prof.

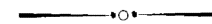
MONTET, Edouard, prof.

BERTRAND, Louis, Directeur du Collège.

BÉRARD, John, maître au Collège, *secrétaire*.

PICTET, Guillaume, banquier, *trésorier*.

GUYE, Ph.-A., prof.



# COMITÉ DE PATRONAGE

DES

## ÉTUDIANTS ÉTRANGERS A GENÈVE

---

Sous le nom de COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, il s'est constitué à Genève un Comité qui réunit des professeurs, des membres du corps consulaire et des personnes dévouées aux intérêts de l'Université.

Ce comité fait connaître à l'étranger, aux professeurs, aux étudiants, aux familles et à toutes les personnes qui manifestent le désir de les connaître, les moyens de travail scientifique que les étudiants peuvent trouver à Genève.

Il s'efforce d'assurer aux confédérés et aux étrangers qui étudient à l'Université des conditions matérielles d'existence conformes à leurs ressources, en leur fournissant exactement les renseignements qu'ils peuvent désirer sur les pensions de famille, le prix de la vie, etc.

Le Comité souhaite avant tout que les étudiants puissent se mettre au travail dès leur arrivée, sans perte de temps et dans les conditions les plus favorables. Il se propose d'aider les étudiants que l'ignorance de la langue française pourrait gêner dans leurs études, à trouver les meilleures occasions de s'y exercer et d'y faire des progrès.

Ce Comité de patronage des étudiants étrangers espère être un jour en mesure de fournir des renseignements et des directions utiles aux Genevois qui vont étudier dans les universités étrangères.

Les membres du Comité de patronage des étudiants étrangers sont :

- MM. R. CHODAT, professeur à l'Université, doyen de la Faculté des sciences, *président*.  
Bernard BOUVIER, professeur à l'Université, *vice-président*.  
Edouard REVACLIER, *secrétaire-général*.  
A. HARTMANN, *secrétaire*.

- MM. Le commandeur BASSO, Consul général d'Italie.  
LEE WASHINGTON, Consul des Etats-Unis d'Amérique.  
D<sup>r</sup> HORNEFFER, Consul d'Allemagne.  
W. ROSIER, professeur.  
Guillaume FATIO.  
Alf. MARTIN, professeur à l'Université.  
Ed. CLAPARÈDE, docteur en médecine.  
H. DE CLAPARÈDE, privat-docent.
- M<sup>me</sup> DE SPENGLER-GAUTIER.  
M<sup>me</sup> A. D'ESPINE.
- 

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de patronage, à l'Université.

---

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

---

## PAPIERS DE LÉGITIMATION

que doivent fournir les étrangers au Canton de Genève pour l'obtention d'un Permis de séjour.

Les ressortissants de pays non indiqués ci-dessous ont à fournir un acte d'origine, un passeport ou un certificat de nationalité.

A l'exception des citoyens suisses majeurs qui doivent se présenter eux-mêmes munis de leur livret militaire, tous les étrangers au Canton peuvent faire effectuer le dépôt de leurs papiers par des tiers.

Allemagne . . . . .	Acte d'origine ( <i>Heimatschein</i> ) ou passeport ( <i>Reisepass</i> ).
Angleterre . . . . .	Passeport.
Autriche . . . . .	Passeport.
Belgique . . . . .	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Brésil . . . . .	Certificat de nationalité ou passeport.
Danemark . . . . .	Acte d'origine authentique par un Consul en Suisse.
Espagne . . . . .	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
France . . . . .	<i>Pour les citoyens mariés</i> : Acte d'immatriculation du Consulat à Genève ou de l'ambassade à Berne et casier judiciaire. — <i>Pour les célibataires</i> : Acte de naissance, casier judiciaire, et, pour les hommes astreints au service militaire, le visa du livret au Consulat.
Grèce . . . . .	Passeport.
Pays-Bas . . . . .	Passeport ou certificat de nationalité.
Italie . . . . .	Passeport.
Russie . . . . .	Passeport.
Bulgarie . . . . .	Passeport.
Serbie . . . . .	Passeport.
Suède et Norvège . . . . .	Passeport.
Suisse . . . . .	Acte d'origine.
Etats-Unis . . . . .	Passeport.

## Renseignements utiles à MM. le Étudiants.

Sont accessibles à MM. les étudiants et auditeurs de l'Université :

La *Bibliothèque publique de la Ville*.

La Salle de lecture publique est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 9 heures à midi et de 1 1/2 h. à 6 heures ; en outre, pendant les mois de novembre à fin avril, de 8 h. à 10 heures du soir, et le dimanche après midi, de 2 à 6 heures. — Une taxe de fr. 5 par semestre sera perçue pour couvrir les dépenses occasionnées par cette salle.

La *salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Heures d'ouverture : 9 heures à midi, 2 h. à 7 heures.

Le samedi, la Bibliothèque se ferme à 4 heures après midi. Elle est fermée le 1<sup>er</sup> et le 2 janvier, du vendredi Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fête de l'Ascension, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 1<sup>er</sup> au 10 septembre inclusivement.

Les élèves travaillant dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des Bibliothèques attachées à ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Droit et Théologie peuvent faire usage de la *Bibliothèque de leur Faculté*.

L'*Observatoire astronomique* (les jeudis de chaque mois à 2 h.), moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Gautier.

Le *Musée d'Histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Bedot, ou du professeur de zoologie, M. le prof. Yung.

Les *Serres du Jardin botanique*, et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet.



Adresses de MM. les Professeurs et Privat-Doctes

PROFESSEURS

- MM. Askanazy, Max, rue de l'Université, 5.  
 Balavoine, Hippolyte, rue de l'Hôtel-de-Ville, 41.  
 Bard, Louis, rue Bellot, 6.  
 Bedot, Maurice, Musée d'Histoire naturelle, Bastions.  
 Borgeaud, Charles, Onex.  
 Bouvier, Bernard, Bourg-de-Four, 40.  
 Bridel, Louis, Tokio, Japon.  
 Brun, Jacques, quai des Bergues, 1.  
 Cailler, Charles, rue de l'École-de-Chimie, 4.  
 Chantre, Auguste, Crêts de Champel, 8.  
 Chavanne, Louis, rue de Carouge, 13.  
 Chodat, Robert, boulevard des Philosophes, 26.  
 Cristiani, Hector, place Bel-Air, 2.  
 De Crue, Francis, rue du Mont-de-Sion, 6.  
 D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.  
 Doret, Marc, chemin de la Montagne, Chêne-Bougeries.  
 Dunant, Pierre-Louis, rue Daniel-Colladon, 3.  
 Duparc, Louis, rue de Lancy, 3, Carouge.  
 Duproix, Paul, boulevard de la Tour, 12.  
 Duveillard, Joseph, Bourg-de-Four, 24.  
 Éternod, Auguste, villa les Grands-Acacias, Noirettes, 15 (Acacias).  
 Fehr, Henri, rue Gevray, 49.  
 Flournoy, Théodore, route de Florissant, 9.  
 Frommel, Gaston, Grange-Canal.  
 Gautier, Alfred, rue des Granges, 4.  
 Gautier, Raoul, Coligny.  
 Gentet, Ferdinand, Molard, 4.  
 Girard, de, Eugène, cours des Bastions, 6.  
 Girard, Charles, rue Senebier, 20.  
 Giraud-Teulon, Alexis, à Beaunant par St-Genis-Laval (Rhône).  
 Gourd, Jean-Jacques, Crêts de Pregny.  
 Græbe, Charles, boulevard des Philosophes, 28.  
 Guye, Philippe-A., chemin des Cottages.  
 Guye, Eugène, route de Chêne, 83.  
 Haltenhoff, Georges, rue du Rhône, 61.  
 Jentzer, Alcide, rue Dancet, 1.  
 Julliard, Gustave, avenue Marc-Monnier, 6.  
 Laskowski, Sigismond, La Joliette, 110, rue de Carouge.  
 Martin, Alfred, rue Tœpffer, 13.  
 Martin, Ernest, Grand-Mézel, 14.  
 Massol, Léon, rue du Général-Dufour, 15.  
 Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.  
 Mégevand, Louis, boulevard du Pont-d'Arve, 16.  
 Neumann, Gottlieb-August, Crêts de Champel, 6.  
 Milhaud, Edgar, rue St-Victor, 8.  
 Montet, Edouard, Quai des Eaux-Vives, 4.  
 Moriaud, Paul, boulevard de la Tour, 4.  
 Muret, Ernest, rue Tœpffer, 19.  
 Naville, Adrien, rue de l'Athénée, 12.  
 Naville, Edouard, Malagny par Versoix.  
 Naville, Ernest, cours des Bastions, 15.  
 Nicole, Jules, boulevard de la Tour, 10.  
 Oltramare, Gabriel, quai des Eaux-Vives, 36.  
 Oltramare, Hugues, rue de la Corratierie, 11.  
 Oltramare, Paul, avenue des Bosquets, Servette.  
 Pictet, Amé, rue Bellot, 13.  
 Prevost, Jean-Louis, rue Eynard, 6.

- MM. Redard, Emile, place de Champel, 4.  
 Rehfous, Louis, rue du Commerce, 6.  
 Reverdin, Jacques-Louis, rue du Rhône, 43.  
 Reverdin, Auguste, rue du Général-Dufour, 15.  
 Revilliod, Léon, rue du Mont-de-Sion, 14.  
 Ritter, Eugène, chemin de l'Escalade, Plainpalais.  
 Rosier, William, Petit-Lancy.  
 Sarasin, Charles, Cité, 22.  
 Saussure, de, Ferdinand, Creux-de-Genthod.  
 Seitz, Charles, route de Malagnou, 20.  
 Strœhlin, Ernest, avenue Marc-Monnier, 27.  
 Tavan, Edouard, Hauts-Crêts de Champel, 4.  
 Weber, Rodolphe, Asile de Bel-Air, Chêne.  
 Wertheimer, Joseph, rue Neuve-Saint-Léger, 8.  
 Winiarski, Léon, rue des Vieux-Grenadiers, 4.  
 Wuarin, Louis, avenue de l'Ermitage.  
 Yung, Emile, boulevard Helvétique, 6.

PRIVAT-DOCENTS

- MM. André, Emile, Délices, 10.  
 Audéoud, Henri, boulevard Helvétique, 24.  
 Bally, Charles, rue de Candolle, 1.  
 Battelli, Frédéric, rue Eynard, 6.  
 Bernoud, Alphonse, quai des Eaux-Vives, 32.  
 Beuttner, Oscar, placé de la Fusterie, 2.  
 Bourdillon, Philippe, boulevard des Philosophes, 24.  
 Bourcart, Maurice, rue de la Tour-de-l'Île, 4.  
 Buscartet, Francis, rue Petitot, 12.  
 Carl, J., rue de l'Université, 5.  
 Cartier, J., rue Verdaine, 11.  
 Chaix, Emile, avenue du Mail, 23.  
 Claparède, Edouard, chemin de Champel, 11.  
 Claparède, de, Hugo, chemin Bizot.  
 Claparède, de, Arthur, La Boisserette, Eaux-Vives.  
 Collomb, Auguste, rue de Lausanne, 4.  
 Combothecra, Xénocrate, boulevard du Pont-d'Arve, 14.  
 Corcéle, Alfred, chemin Vert, 11, Eaux-Vives.  
 Courvoisier, Henri, rue Lévrier, 9.  
 Decker, H., rue des Vieux-Grenadiers, 6.  
 Demolis, Louis, Hôtel-de-Ville.  
 Denso, Paul, Lancy.  
 DuBois, Charles, rue St-Léger, 2.  
 Dufour, Alfred, avenue de Lancy, 20.  
 Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 10.  
 Grounauer, Louis, avenue de la Servette, 20.  
 Guder, Ernest, boulevard Helvétique, 15.  
 Huguenin, Bélisaire, Institut pathologique, La Cluse.  
 Humbert, Gustave, rue de l'Université, 4.  
 Jaquero, Adrien, rue des Chaudronniers, 5.  
 Jaunin, Maurice, boulevard du Théâtre, 8.  
 Julliard, Charles, cours des Bastions, 13.  
 Karmin, Otto, avenue des Arpillères, Grange-Canal.  
 Kehrmann, F., Dr ès sc., Ecole de Chimie.  
 König, rue de la Monnaie, 3.  
 Kozlowski, W. M., boulevard Carl-Vogt, 77.  
 Kummer, Ernest, chalet Les Arolles, plateau de Champel.  
 Ladame, Paul, rond-point de Plainpalais, 5.  
 Lendner, Alfred, chemin du Nant, Eaux-Vives.  
 Lyon, J., Grand-Bureau, 27.  
 Mallet, Henri, cours des Bastions, 6.

- MM. Mandach (de), Hôtel des Bergues.  
Martin, Edouard, route de Malagnou, 1.  
Mercier, Henri, route de Frontenex, 49.  
Mirimanoff, D., boulevard des Philosophes, 23.  
Papadaki, Aristide, Asile de Bel-Air.  
Pasmadik, Dora, boulevard des Tranchées, 39.  
Pasmanik, Daniel, rue du Conseil-Général, 10.  
Pittard, Edmond, rue de la Croix-d'Or, 29.  
Roch, Maurice, rue de la Prairie, 1.  
Roget, F., chemin Malombré, 14, Champel.  
Rœhrich, Henri, route de Lyon, 43.  
Rotschy, Arnold, Conches.  
Ruel, Charles, place du Lac, 1.  
Saussure, de, René, Chambésy.  
Schidloft, Arthur, Grands-Philosophes, 8.  
Sechehaye, Albert, chemin des Charmilles, 5.  
Seigneux (de), Raoul, rue Bovy-Lysberg.  
Steinmann, Emile, chemin Neuf de St-Jean, 25.  
Spira, Emile, villa Austria, avenue de l'Ermitage.  
Tissot, Fernand, place du Cirque, 3.  
Thudichum, Georges, La Châtelaine, Pregny.  
Veyrassat, Alfred, boulevard Georges-Favon, 4.  
Viret, Louis, chemin de l'Orangerie, 3, Servette.  
Vulliétty, Henri, chemin du Colombier, 11.  
Wyss, Adrien, rue de Candolle, 26.  
Zbinden, Louis, rue de Lausanne, 4.  
Zbinden, Henri, Mon Repos, Vevey.

### Secrétaire-Caissier de l'Université :

M. Demont, Louis, Université.

*Commis* : M. Demont, Charles, rue St-Victor, 2, Carouge.

### Bureau au Bâtiment universitaire :

Le Bureau du Secrétaire-Caissier est ouvert de 8 heures à midi, et de 2 à 5 heures, le jeudi de 9 heures à midi seulement.

*Concierges* : 

}	M <sup>mes</sup> Vve Barilliet, Jules, Bâtiment de l'Université.
	Vve Ramaz, Ecole de médecine.
	Jaccard, Institut pathologique.
	MM. Gallay, Ecole de chimie.
	Chapel, Policlinique.
	Dovaz, Jean, Morgue judiciaire.